

**COMITE de PROTECTION  
de L'ENFANCE de l'YONNE**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
2013**



26/06/2014





1) INTRODUCTION	Page 4 - 5
2) HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	Pages 6 - 7
3) NOTRE MISSION	Page 8
4) OU AGISSONS NOUS ?	Page 9
5) NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	Page 10
6) FINANCEMENT : - financement global	Page 11
- financement unique	Page 12-13
- financements multiples	Page 14
7) PARTENARIAT	Page 15
8) ACTIVITES DES SERVICES	
- AEMO	Pages 16 - 18
- SICMO	Pages 19 - 21
- MJIE	Pages 22 - 24
- CENTRE de JOUR	Pages 25 - 28
- STUDIOS	Pages 29 - 31
- PREVENTION	Pages 32 - 35
- VISITES MEDIATISEES	Pages 36 - 38
- REPARATIONS PENALES	Pages 39 - 41
- ESPACE RENCONTRES	Pages 42 - 44
9) CONCLUSION	Pages 45 - 46
10) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 47
11) ORGANIGRAMME	Page 48
12) GLOSSAIRE	Page 49

Prise dans l'élan des changements engagés au cours de l'exercice précédent, 2013 fut une année riche, intense, marquée par une multitude d'évolutions issues en partie de la réorganisation fonctionnelle et organisationnelle du CPEY.

Nous avons ainsi entamé une réflexion globale sur l'organisation de notre service administratif et comptable en redéfinissant les missions de chacune de ses composantes.

A l'issue de cette réflexion, un fonctionnement plus en adéquation avec l'évolution structurelle de l'association et ses besoins a été repensé de manière à trouver un juste équilibre entre le siège et les services sur les aspects comptables et administratifs.

Dans le même ordre d'idée, nous avons revu l'organigramme autour de deux fonctions hiérarchiques en dehors de celle du directeur général ; à savoir la mise en place d'un directeur Pédagogique et Educatif et la transformation du poste de responsable administrative et financière en directrice administrative et financière.

Dans le même esprit, les fonctions et missions des chefs de service ont été revisitées et ont fait l'objet à travers la mise en place d'une fiche de poste d'une responsabilité quotidienne plus étendue y compris sur le versant comptable.

En parallèle de cette réorganisation, un certain nombre de chantiers concernant des aspects logistiques, fonctionnels ont été ouverts et traités tout au long de cette année.

A ce titre, le dossier concernant la mise en conformité de l'ensemble de nos installations incendie, ainsi que la formation du personnel sur cette thématique a été finalisée fin 2013.

Dans le même ordre d'idée, un Audit concernant nos installations informatiques relatif à la maintenance, aux matériels, à la configuration du réseau... a été arrêté et devrait se dérouler sur le premier semestre 2014.

Un certain nombre de contrats de maintenance, de location ont été revus et ont fait l'objet de nouvelles négociations.

En dehors de ces aspects matériels et structurels, l'éducatif a aussi pris sa part au changement en cherchant à évoluer et à anticiper dans la mesure du possible les transformations à venir.

Dans ce sens, l'expérimentation ETAPE s'est poursuivie et un groupe de travail a été formé afin de poser les bases d'un projet de service en prévision de l'appel à projets prévu au premier semestre 2014.

L'évaluation interne concernant le centre de jour, l'AEMO, le service d'investigation, le service de réparation pénale et la prévention spécialisée s'est achevée au mois de juin 2013. L'ensemble de ce travail va nous conduire au-delà de nous avoir interpellés sur nos pratiques, vers une modification et une transformation de nos projets de services.

Quant à la prévention spécialisée, elle a connu cette année des moments particulièrement difficiles au regard de la diminution de ses effectifs, suite à la modification à compter du 1er janvier 2014 de la convention définissant les moyens de mise en œuvre de la prévention spécialisée sur les communes de Sens et Migennes.

Pour autant, ce qui aurait pu être un frein à la poursuite de ce type d' intervention sociale a été source de questionnement avec l'ensemble des élus locaux, notamment sur le fonctionnement de la prévention spécialisée qui apparaît devoir évoluer vers d'autres formes d'intervention.

Aujourd'hui, une approche différente du territoire est en route où l'équipe de la prévention spécialisée est à la manœuvre tant à travers la réécriture de son projet de service que dans la réflexion et la construction de nouvelles prestations et la recherche d'autres sources de financement.

Enfin, si globalement l'activité de l'ensemble des services, la structure financière de l'association demeurent saines, il n'en reste pas moins nécessaire de maintenir une certaine vigilance au regard du contexte financier dans lequel nos associations évoluent aujourd'hui.

La nature de nos activités, leurs sources de financement sont directement liées aux choix et aux orientations des politiques sociales locales et nationales. Dans ce contexte, nous devons rester attentifs et réactifs au changement qui s'annonce afin d'assurer la pérennité de l'association tout en maintenant auprès de l'enfant et sa famille une qualité d'intervention éducative que nous leur devons.



## Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY) est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.

### Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil général de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère neuf services, exerce une action éducative sur près de 1200 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6M d'euros. Elle est financée par le Conseil général de l'Yonne ( près de 90%) et par la protection judiciaire de la jeunesse (10%).

### Historique

Les premières interventions du CPEY se sont réalisées dans le cadre de sa mission d'investigation sociale pour permettre au magistrat en charge de la famille de vérifier la situation de danger dans laquelle les enfants pouvaient se trouver au domicile de leurs parents et de savoir quelles aides pouvaient leur être apportées.

Cette mission a été complétée en 1969 par la création d'un service d'action éducative venant apporter un soutien éducatif aux familles pour lesquelles avait été diagnostiqué un danger.

En 1974 l'association a pris la gestion d'un établissement à caractère social pour jeunes filles jusque là géré par une congrégation religieuse, le Foyer Leclerc de Fourolles. Le foyer a été fermé en juillet 2007.

En 1981, ont été engagées des actions de prévention spécialisée dans les quartiers de Sens, puis Auxerre et Migennes.

En juin 1995, le préfet de l'Yonne et le Président du Conseil Général de l'Yonne ont confié par convention au CPEY la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Depuis 2007 et la loi réformant la protection de l'enfance se sont développés de nouveaux services (Services d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO), centres de jour, visites médiatisées, réparations pénales, espaces rencontres), destinés à mieux répondre à l'évolution des besoins des jeunes et des familles.

### Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes selon les services à Sens, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 630 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 78 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil général ou ordonnées par les juges pour enfants).

Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Général, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Un **service de prévention spécialisée** qui mène des actions individuelles et collectives « dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale » ; ce service est financé partiellement par les communes où il est implanté ( Sens, Migennes et Auxerre).

Deux **centres de jour**, l'un à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Général lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

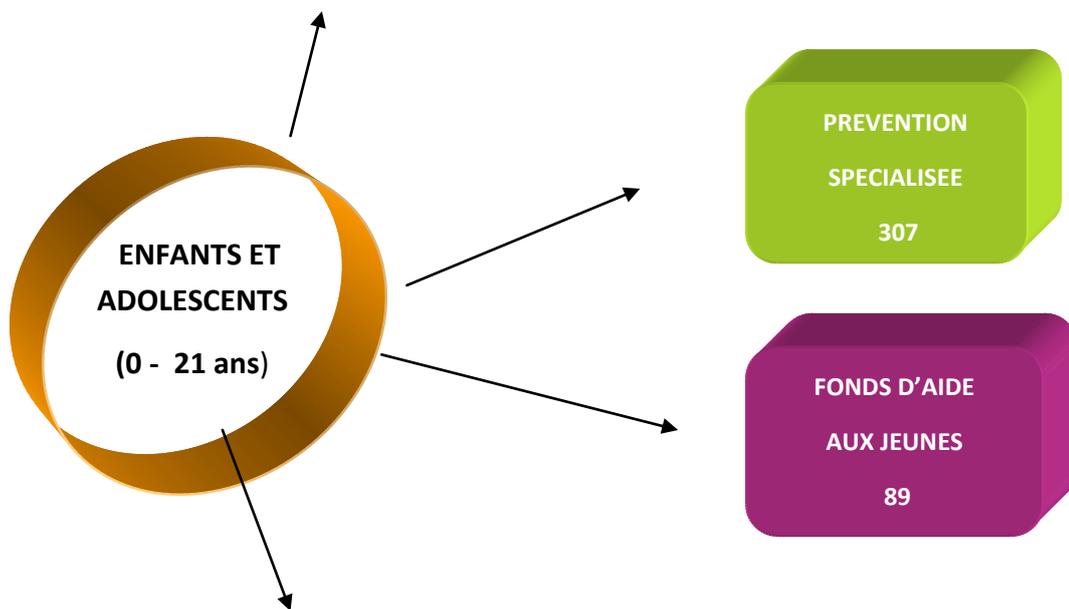
Un **espace rencontre** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du procureur de la République pour des primo délinquants.

## NOTRE MISSION :

- ◆ Protection de l'enfance en danger et en difficultés.
- ◆ Mise en place des dispositifs fondés sur la prévention administrative ou judiciaire.

### ACTIVITES JUDICIAIRES / DES DISPOSITIFS



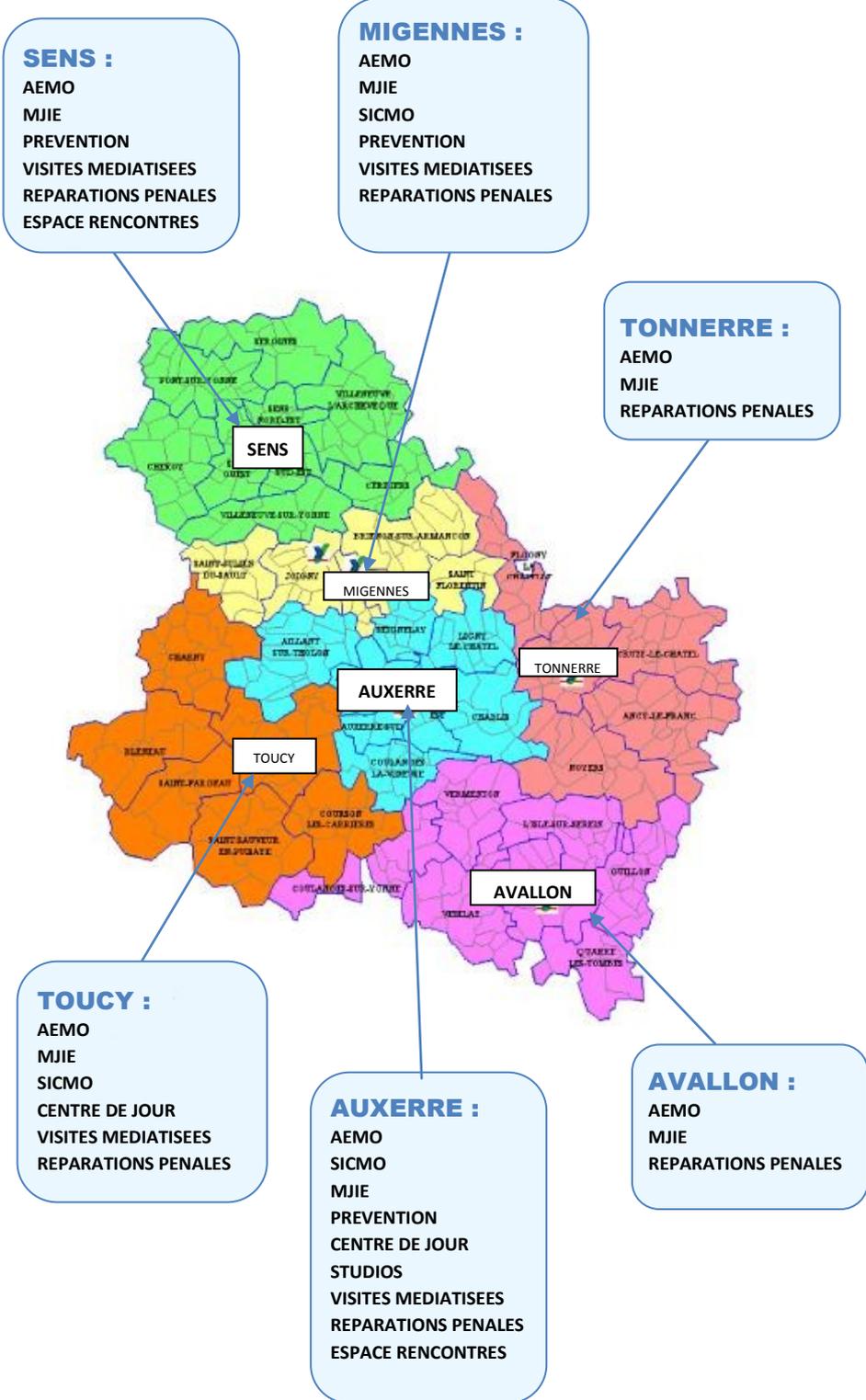
### DES SERVICES A L'ACTE

MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION EDUCATIVE : 166

VISITES MEDIATISEES : 2 285

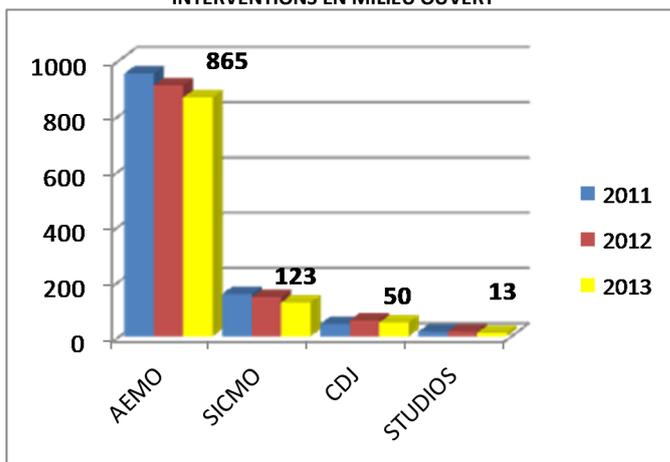
ESPACE RENCONTRES : 501

REPARATIONS PENALES : 119



## NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

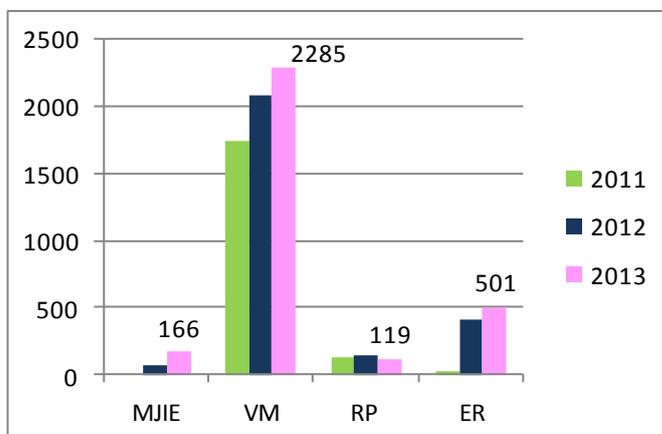
INTERVENTIONS EN MILIEU OUVERT



Cette année, nos services ont une nouvelle fois accompagné plus de 1 050 jeunes dans le cadre d'un suivi en milieu ouvert.

Ce chiffre est similaire aux années précédentes. La variation minimale d'une année sur l'autre s'explique par la durée des prises en charge.

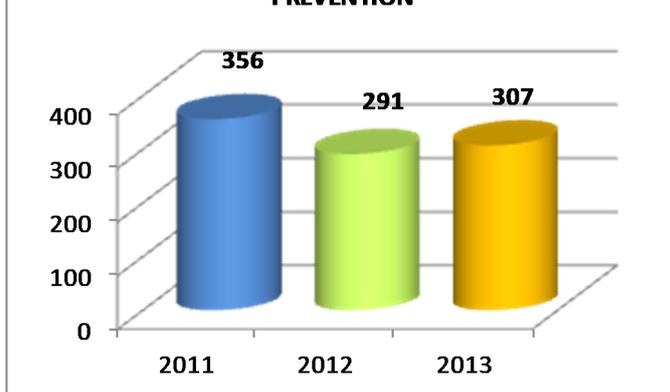
L'AEMO a enregistré cette année une augmentation de son activité l'obligeant à établir et à gérer une liste d'attente.



Au même titre que pour les interventions en milieu ouvert, les services à l'acte ont dans l'ensemble eu une activité similaire aux années précédentes.

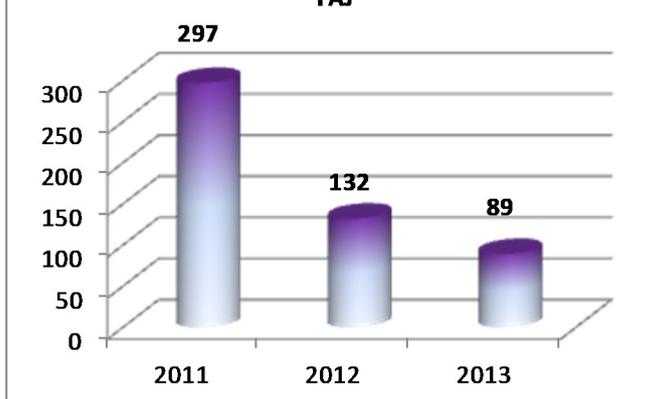
Toutefois, nous remarquons que le service des visites médiatisées réalise son meilleur résultat depuis sa création. Il convient de rappeler qu'un acte est une prestation sociale à destination d'une famille, à la différence d'une tarification basée sur un prix de journée, l'acte peut concerner plusieurs personnes de la même famille.

PREVENTION



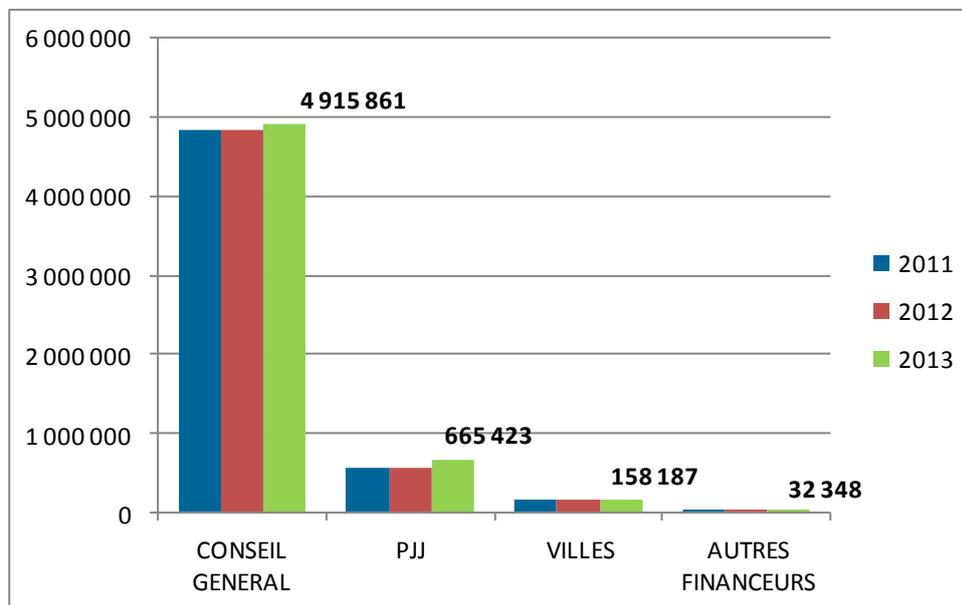
Le service de la prévention spécialisée a quant à lui observé une légère augmentation de son activité comparativement à l'année 2013. Il a ainsi été amené à accompagner de manière diverse et variée plus de 300 jeunes sur les communes de Sens, Migennes et Auxerre.

FAJ



Le nombre de dossiers FAJ mis en paiement par le Conseil Général a fortement diminué en 2012 et 2013. Les dossiers traités sont passés de 297 en 2011 à 89 en 2013. Le Conseil Général ne consulte pas le CPEY sur les modalités d'attribution des aides dans le cadre du FAJ. Le service insertion du Conseil Général est informé chaque année des résultats d'activité et du montant disponible de la subvention dédiée au fonds d'aide aux jeunes. Il dispose donc d'éléments comptables actualisés lui permettant d'orienter son activité pour l'année suivante.

## FINANCEMENT GLOBAL



	2011	2012	2013
CONSEIL GENERAL	4 838 247	4 850 068	4 915 861
PJJ	566 715	569 153	665 423
VILLES	149 065	151 298	158 187
AUTRES FINANCEURS	17 226	2 447	32 348

Globalement, le budget du CPEY repose sur un financeur principal qui est le Conseil Général de l'Yonne à hauteur de 86.4%.

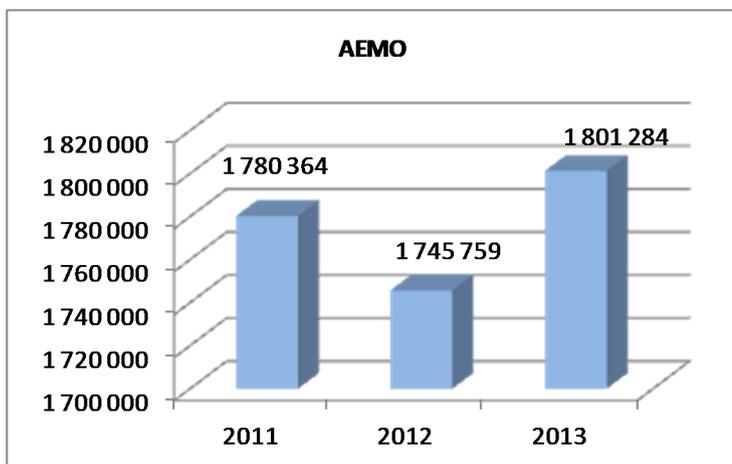
La PJJ représente 10.6% de nos financeurs.

Les villes représentent 2.5%.

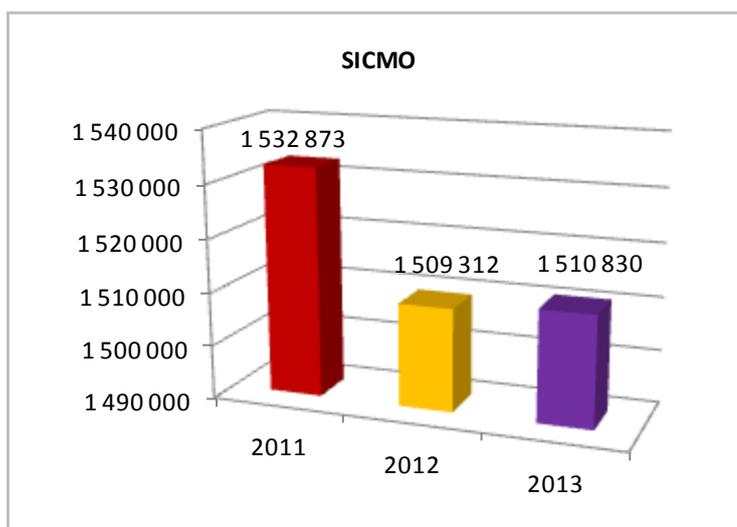
Les autres financeurs (CAF, cours d'appel de Paris,.....) représentent 0.5 %

## FINANCEMENT UNIQUE

### PAR LE CONSEIL GENERAL

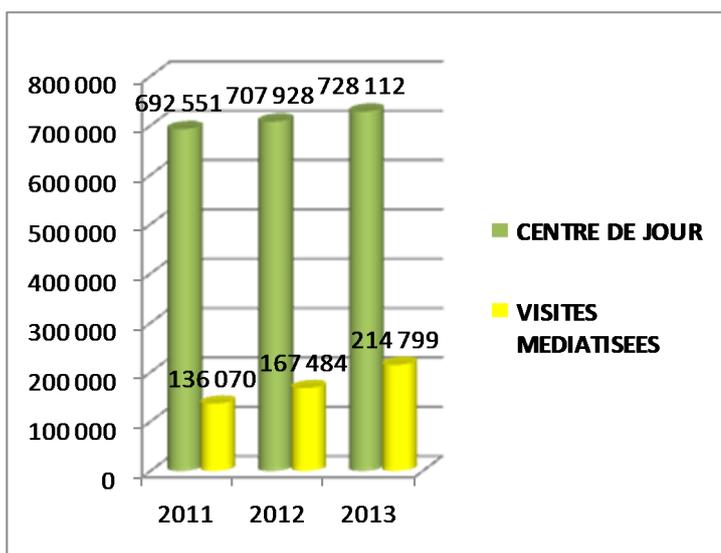


Les services d'AEMO, du SICMO, du centre de jour et des visites médiatisées sont financés uniquement par le conseil général de l'Yonne.



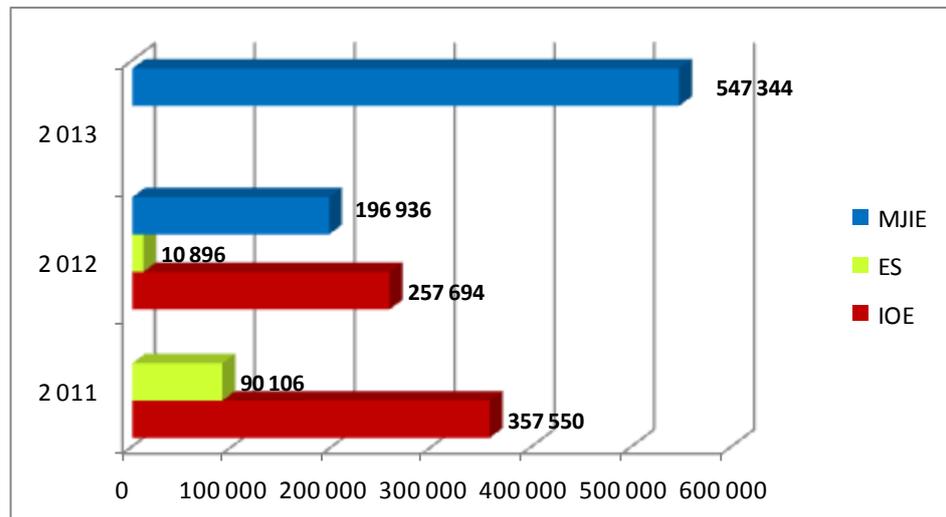
Au cours des trois derniers exercices, nous pouvons noter en terme de dotation une certaine stabilité financière.

Les quelques variations observées sur les trois dernières années sont essentiellement dues à la fluctuation de l'activité.



## FINANCEMENT UNIQUE

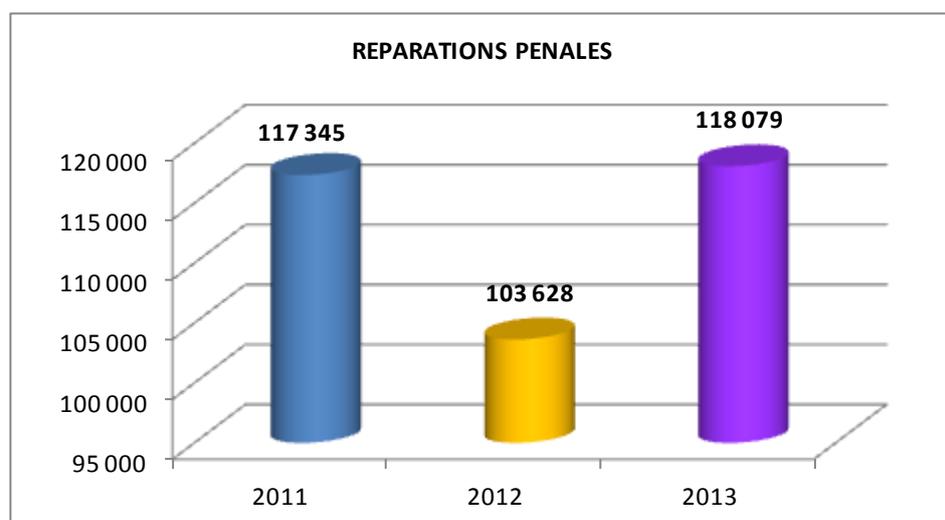
## PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Le financement unique lié à la PJJ concerne les services de l'investigation et des mesures de réparations pénales.

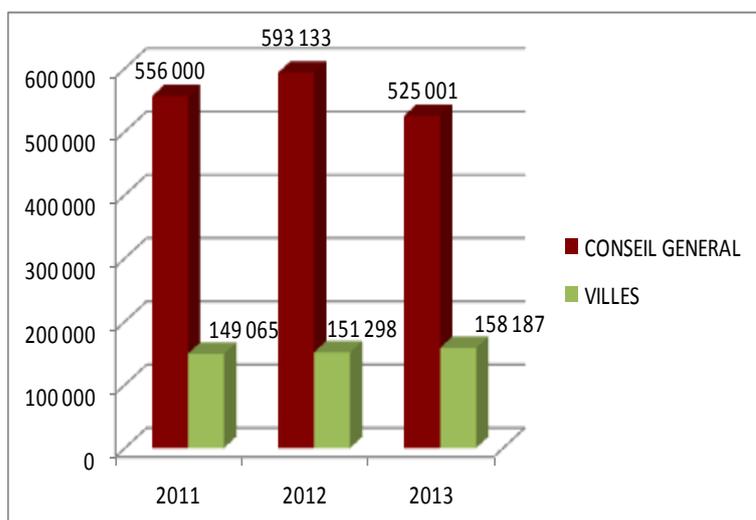
Comparativement aux années précédentes, nous notons sur l'exercice 2013 la disparition des enquêtes sociales (ES) et de l'investigation orientation éducative (IOE). Ces mesures ont définitivement disparu en 2012, remplacées par les Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives( MJIE).

L'augmentation du financement relatif aux mesures de réparations pénales correspond à une activité légèrement supérieure à celle enregistrée en 2012.



## FINANCEMENTS MULTIPLES

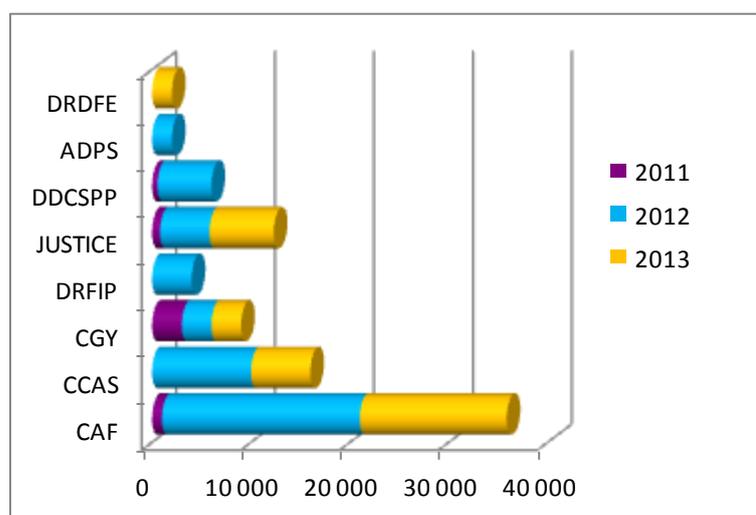
### PREVENTION SPECIALISEE



Deux de nos activités comportent un financement multiple : la prévention spécialisée et l'espace rencontre.

Dans le cas de la prévention spécialisée, nous notons une baisse sensible du financement issu du Conseil Général de L'Yonne. Cette baisse s'explique par une diminution de la dotation relative à la modification à compter du 1er janvier 2014 de la convention définissant les moyens de mise en œuvre de la prévention spécialisée sur les communes de Sens et Migennes. Le service de la prévention spécialisée a ainsi diminué ses effectifs de 3 professionnels (1 sur la commune de Migennes et 2 sur celle de Sens).

### ESPACE RENCONTRES



	2011	2012	2013
CAF	1 000	20 000	14 848
CCAS		10 000	6 000
CGY	3 000	3 000	3 000
DRFIP		4 000	
JUSTICE	800	5 000	6 500
DDCSPP	541	5 458	
ADPS		2 000	
DRDFE			2 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 341</b>	<b>49 458</b>	<b>32 348</b>

Nous pouvons voir à travers le tableau récapitulatif des financeurs intervenant dans le cadre du service espace rencontre la multiplicité et la complexité des sources de financement.

Les subventions obtenues le sont pour l'année en cours et interviennent à différents moments durant l'exercice. A ce titre, nous ne sommes jamais certains d'obtenir les mêmes reconductions d'année en année et devons par la même être en recherche permanente de potentiel financeur. Cette situation est particulièrement inconfortable car l'essentiel du budget est composé par la masse salariale. Aujourd'hui, ce service fonctionne financièrement à flux tendu sur un équilibre financier précaire.

**ADPS BOURGOGNE** : Association de Prévoyance santé Bourgogne.

**CAF** : Caisse d'allocations familiales.

**CCAS** : Centre communal d'action sociale.

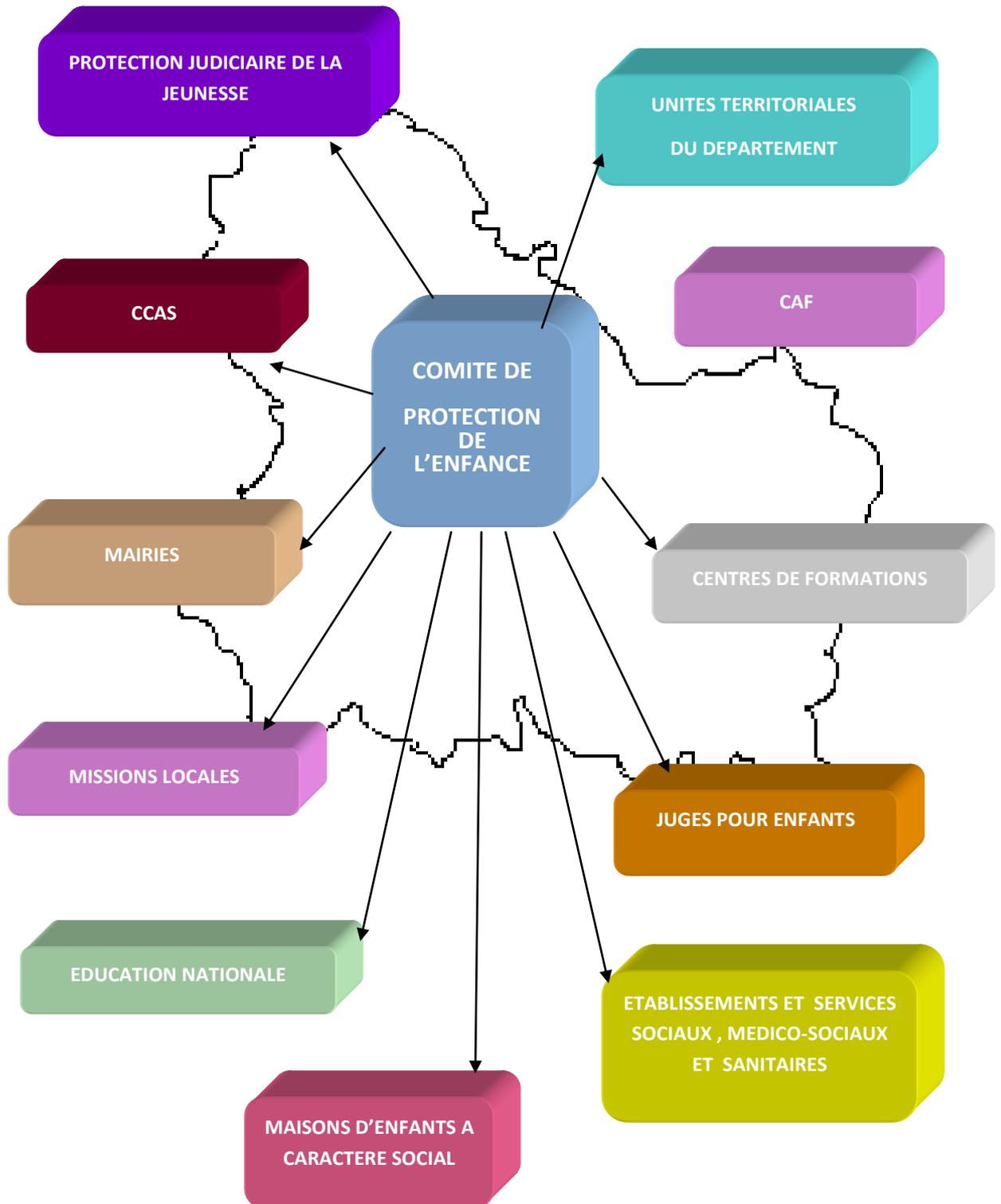
**CGY** : Conseil Général de l'Yonne.

**DDCSPP** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**DRDFE** : Direction régionale aux droits des femmes et de l'égalité.

**DRFIP** : Direction régionale des finances publiques.

LE CPEY AU CARREFOUR DU PARTENARIAT



La réduction des postes et les flux de mesures ordonnées par les magistrats ont engendré un taux d'occupation de 103 %.



Nous relevons peu de mouvement de personnel sur 2013 :

- sur le sud : un retour de congé parental prenant la suite d'un CDD et un autre CDD pour pallier une absence d'une professionnelle en arrêt maladie. Ces mouvements engendrent pour certaines familles des changements de référent éducatif.

Le taux de placement est faible et toujours en baisse depuis 3 ans (9,25% - 8,92% - 7,51%) malgré des situations de plus en plus dégradées. Cela implique pour les professionnels davantage de gestion de crises et une forte capacité à contenir au mieux ces situations.

Nous relevons 7 placements en urgence sur 865 mineurs suivis.

Il est désormais possible de coupler la prise en charge du Centre de Jour et la poursuite de l'AEMO pour certains pré adolescents et adolescents, facilité par une gestion comptable particulière sans surcoût pour le Conseil Général.

Les magistrats peuvent depuis le second semestre 2013 accorder des droits de visites médiatisées aux familles et en confier la charge au service des Visites Médiatisées du CPEY. Ainsi, nous développons un partenariat étroit avec nos collègues pour répondre au mieux à l'intérêt des familles.

Des AEMO sont ordonnées pour des situations qui relèveraient d'autres mesures : pour exemple une AEMO est instaurée à défaut d'une liste d'attente longue pour un SICMO.

Les situations familiales sont très dégradées.

La masse de travail et la norme actuelle (31 mesures et souvent une multiplication des lieux d'intervention : TDC, parents séparés, institutions spécialisées...) ne nous permettent pas d'intervenir comme une AEMO renforcée.

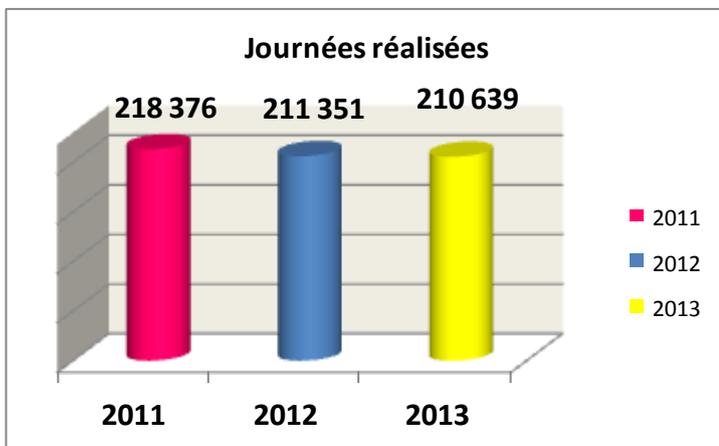
### **Objectifs :**

De nombreux objectifs visés pour 2013 ont été repoussés puisque nous avons consacré beaucoup de temps à l'évaluation interne.

Nous restons convaincus qu'il est pourtant nécessaire pour améliorer notre action de travailler à l'élaboration d'un référentiel permettant de mesurer les écarts, de réajuster nos actions et de valoriser nos axes de progrès.

Par ailleurs, travailler sur nos zones d'interventions en fonction de l'évolution géographique des mesures dues à la mutation démographique de notre département (augmentation sur le Sénonais) devra interroger l'aspect structurel des services.

*Nombre de journées réalisées en 2013*



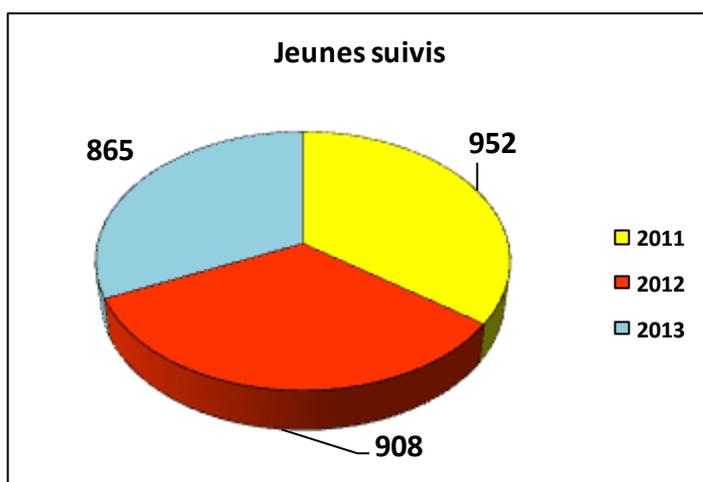
Nous notons une baisse d'activité; celle-ci correspond à la baisse de l'effectif éducatif, (18,70 ETP).

Cependant, l'équilibre existe entre les moyens et les mesures ordonnées puisqu'il n'y a pas eu de forte liste d'attente.

Sur le nord : 5 mesures en janvier, 20 en juin pour terminer à 24 en décembre.

Sur le sud : le début d'année et l'été ont compté entre 25 et 33 mesures en attente.

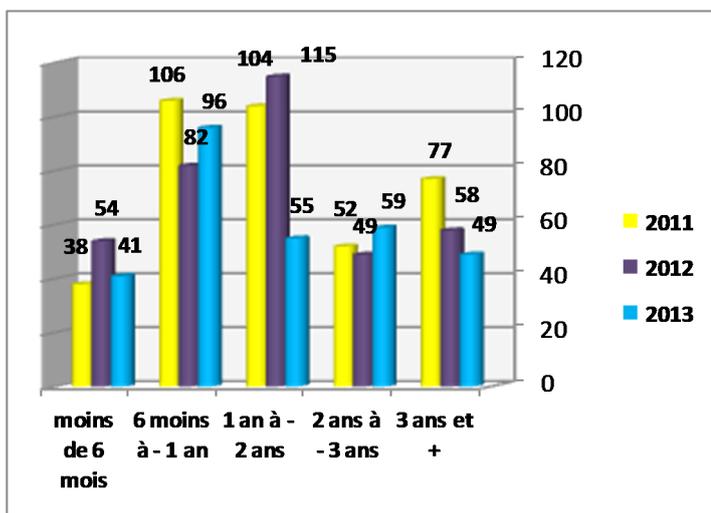
*Nombre de jeunes suivis en 2013*



Le nombre de mineurs suivis reste constant.

Nous faisons le même constat par rapport aux mesures individuelles qui restent assez élevées.

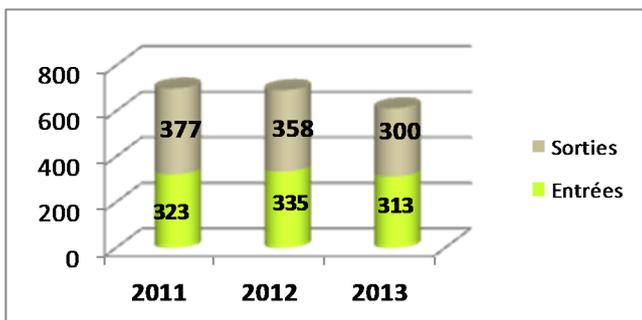
*Durée des mesures en 2013*



La durée des mesures tend à se réduire, la majorité des AEMO en 2013 : entre 6 mois et 1 an.

Ce turn over oblige à une adaptabilité constante et s'avère chronophage (consultation des dossiers, projet individualisé, synthèse, audience) ..

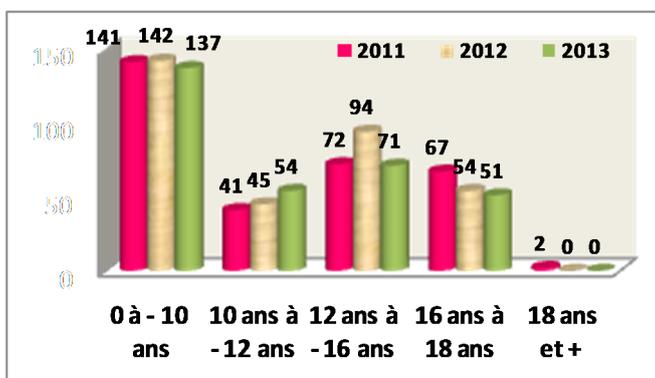
## Entrées et sorties en 2013



La rotation des nouvelles mesures est encore en augmentation puisqu'elle dépasse 55%.

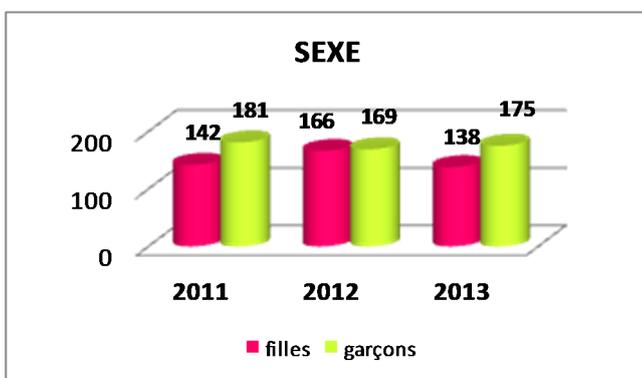
Nombre d'ouvertures supérieur à celui des sorties ce qui explique la petite suractivité faite en 2013.

## Tranches d'âge et sexes en 2013



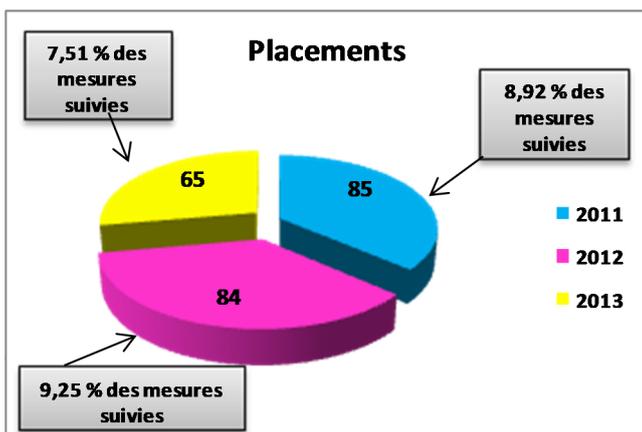
L'âge des enfants suivis en AEMO ne change pas.

Notre action s'inscrit donc toujours autour d'une prévention primaire.



L'écart entre les filles et les garçons reste faible.

## Issue au terme de l'exercice de la mesure



Malgré la baisse importante du nombre de placements, (bien que les situations à l'instauration de la mesure soient de plus en plus dégradées), leur mise en œuvre s'avère toujours aussi difficile faute de moyens et de places. Ce qui met le service dans une situation délicate vis à vis des familles et de la mission de protection de l'enfance.

Sur l'année 2013 : 65 placements dont 4 OPP sur le sud et 3 OPP sur le nord.

Pour rappel, le SICMO se compose de trois antennes :

Auxerre : 22, quai de la République, ouvert en février 2007.

Migennes : 1, rue de Simmern ouvert en août 2008.

Toucy : 2, rue Champlost.

En 2013, le service SICMO du CPEY a intégré, dans ses 78 mesures, une nouvelle forme de prise en charge « le placement à domicile » avec comme outil la possibilité d'hébergement. Le Conseil Général de l'Yonne nous a demandé d'expérimenter depuis octobre 2012 cette autre offre d'accompagnement en direction des familles sur trois territoires Auxerre, Migennes, Joigny et Puisaye Forterre. C'est le projet ETAPE.

Au départ 7 mesures étaient concernées ensuite nous sommes rapidement passés à 10 mesures qui réduiront de fait les prises en charge SICMO sur les territoires de Joigny, Migennes et Auxerre.

Deux éducatrices détachées du SICMO composent l'équipe, une troisième à mi temps intégrera l'équipe en juillet ainsi qu'un veilleur de nuit en juin qui sera diplômé en décembre 2014.

Une dynamique de rapprochement s'est créée entre les différentes antennes, en lien avec l'évolution de l'Etape, et les rencontres régulières entre l'équipe d'Auxerre et celle de Toucy.

(“Nous passons d'antenne à service global”). Le partage de locaux, comme d'activités ( par exemple l'organisation de séjours familles leur permettant de partir en vacances) a créé une nouvelle proximité entre les professionnels de ces services.

Malgré les bouleversements d'organisation, et les questions liées au devenir de l'Etape, donc à celui de l'ensemble des SICMO, le « ressenti » est plutôt positif.

L'équipe s'est étoffée d'un personnel supplémentaire, un surveillant de nuit.

Cette évolution a apporté une plus-value à l'intervention à domicile, une concentration de l'activité sur le suivi personnalisé des familles, sur la résolution concrète de leurs difficultés et problématiques (soutien dans l'organisation matérielle, déménagements, par exemple). La dynamique concernant le lien parental s'est renforcée (déplacements éloignés pour rencontrer et rétablir le rôle d'un parent excentré).

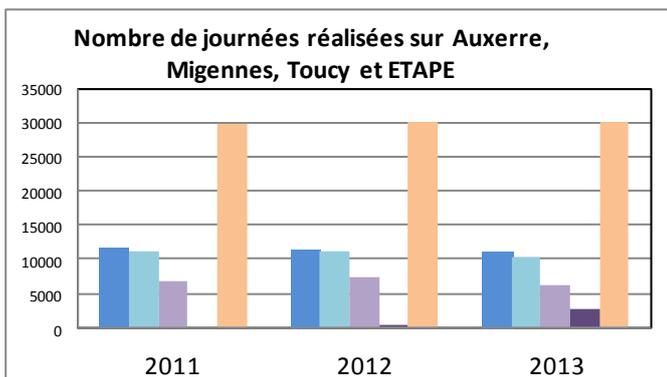
L'intérêt des interventions éducatives à domicile sur des “temps familiaux” n'est plus à démontrer.

L'évaluation interne a représenté une activité importante dans l'année, du fait de l'investissement en temps et énergie qu'elle demande, notamment de la part des membres du comité de pilotage. Cependant, les questions précises qu'elle soulève concernant notre action auprès des usagers et la place que nous leur réservons, a été et reste une source de réflexion précieuse.

Les liens avec nos partenaires du Conseil Général ont été moins faciles cette année du fait de l'absence ou du départ de plusieurs Cadres d'Unités Territoriales. Ce rouage manque sur plusieurs secteurs, rendant la communication et les actions moins fluides.

Le départ du directeur d'un pôle et son non remplacement a été ressentie comme un tournant important dans l'association. L'organisation interne au CPEY est perçue comme évoluant de manière positive et sereine.

## Nombre de journées réalisées en 2013



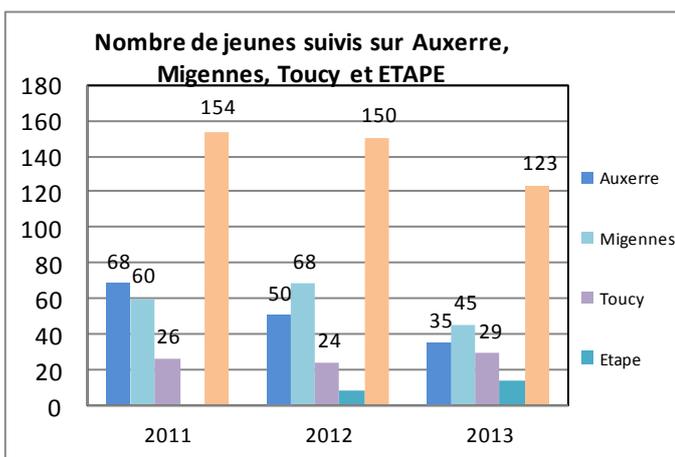
année	2011	2012	2013
Auxerre	11769	11314	11273
Migennes	11192	11135	10140
Etape		389	2750
Toucy	6892	7253	6085
3 Sicmo+Etape	29853	30091	30248

L'activité réalisée a été de 30 248 pour un prévisionnel de 28 470.

Nous constatons une augmentation des mesures depuis l'ouverture des SICMO.

Les listes d'attentes ont été conséquentes en 2013.

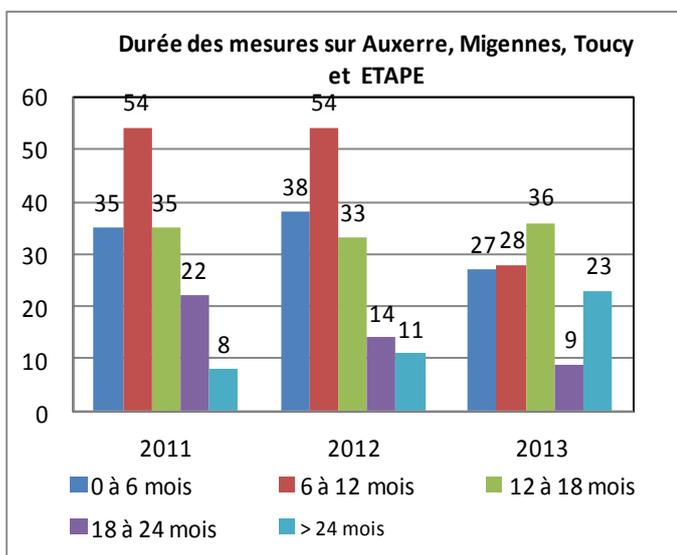
## Nombre de jeunes suivis en 2013



Nous constatons une baisse du nombre de jeunes suivis.

En parallèle le nombre de sortis et d'entrées est également en baisse (voir tableau 4).

## Durée des mesures en 2013



Nous pouvons expliquer cela par une durée des prises en charge qui augmente en lien avec une précarisation des familles et une complexité des situations familiales.

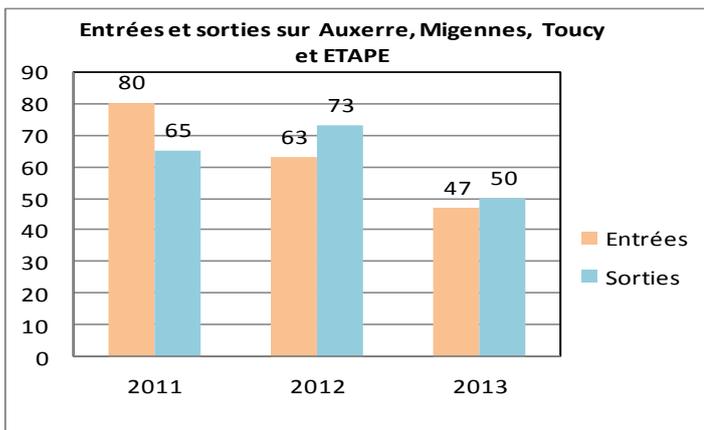
Les fratries importantes nécessitent un travail sur du long terme.

L'autre fait marquant est une augmentation de plus de 50% des mesures de plus de 24 mois.

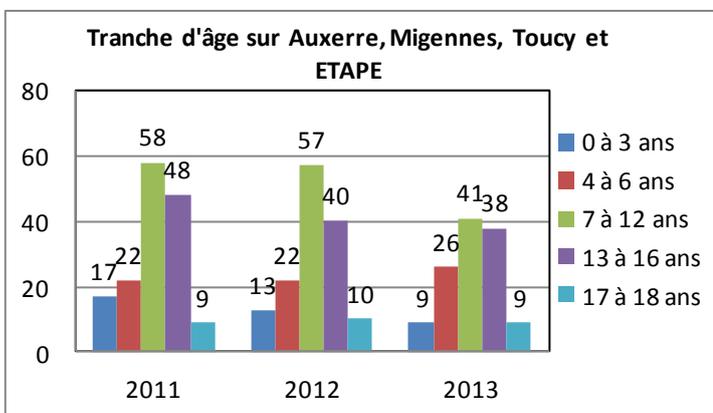
La sortie du dispositif est difficile dans un contexte de pénuries de dispositifs relais.

# SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT - SICMO

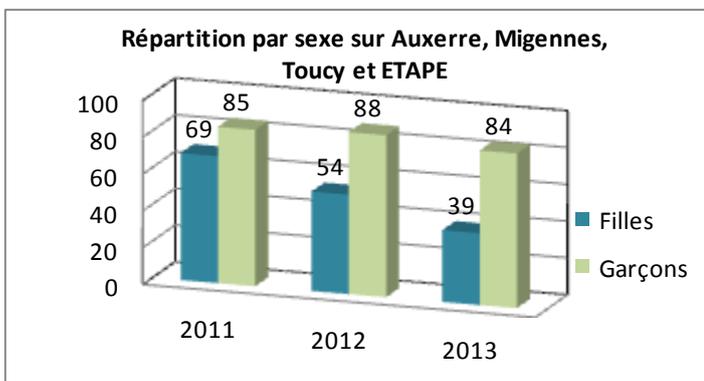
## Entrées et sorties en 2013



## Tranches d'âge et sexes en 2013



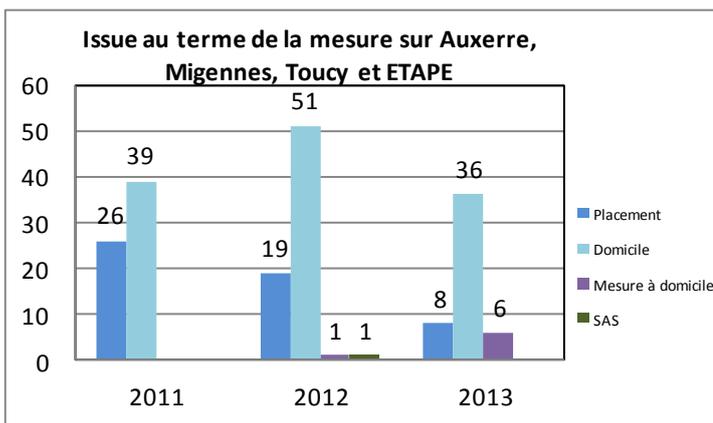
L'intervention du SICMO et de l'Etape concerne toutes les tranches d'âge, une légère baisse est constatée notamment sur la tranche 7/12 ans. Mais cela reste peu significatif.



Quant au sexe des enfants pris en charge, le suivi des garçons est supérieur à celui des filles, cela est une constante depuis l'ouverture des SICMO.

Il nous semble hasardeux d'analyser ses chiffres.

## Issue au terme de l'exercice de la mesure



Depuis trois ans nous constatons une baisse des demandes de placements.

Dans les trois quart des mesures un retour au domicile est prononcé.

2013 a été une année complète d'exercice des MJIE, mesures qui se sont substituées aux mesures d'IOE et d'ES.

Les commandes des Magistrats ont été nombreuses : 191 ordonnances nous sont parvenues (Cabinet n°1 : 20 %, Cabinet n°2 : 49 %, Cabinet n°3 : 31 %).

Ces missions se sont exercées sur l'ensemble de l'Yonne avec quelques incursions hors département. Près de 30 000 kilomètres ont été parcourus.

Comme nous le redoutions, nous avons dû mener en permanence une course contre le temps pour réaliser un travail le plus satisfaisant et le plus complet possible.

Une démarche de réflexion est en cours pour repenser nos modes d'intervention et nos écrits.

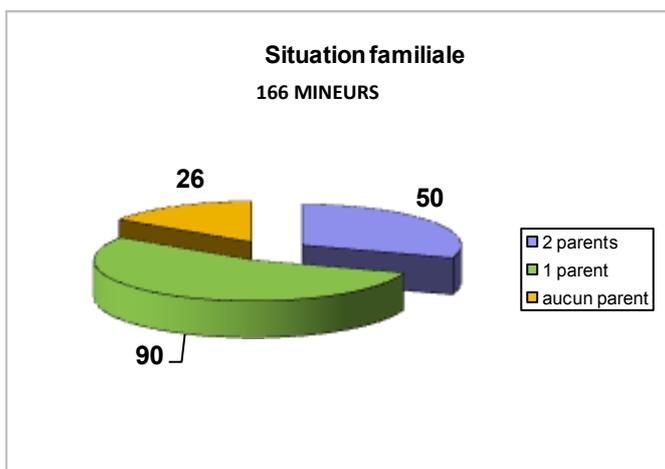
A ce travail de terrain, s'est ajouté pour certains salariés un temps relativement important consacré à l'évaluation interne.

Enfin, 2013 aura aussi été marquée par plusieurs changements dans l'équipe des travailleurs sociaux.

En dépit de tous ces bouleversements, le service a atteint et même dépassé ses objectifs en termes de mesures réalisées.



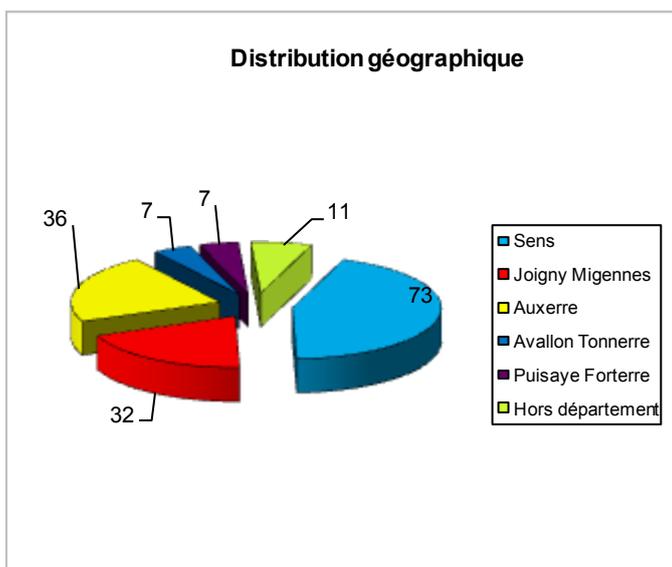
## Situation familiale des mineurs : auprès de qui vivent ils ?



Parmi les **166 mineurs** rencontrés, (correspondant à **88 ordonnances**) 30 % seulement vivent auprès de leurs deux parents.

54 % ne bénéficient au quotidien que de la présence d'un seul parent. Les mineurs qui ne vivent ni avec leur père, ni avec leur mère sont généralement placés ou confiés à des tiers. Soulignons également que nos interventions ont de plus en plus souvent pour motif des conflits parentaux dont les enfants sont les enjeux et les victimes.

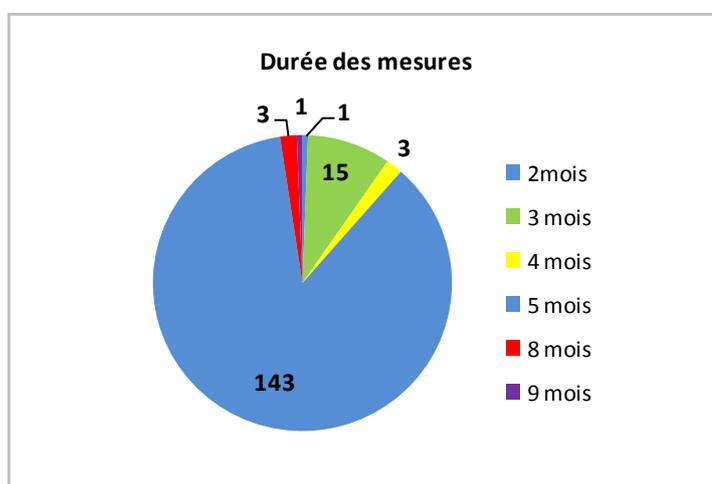
## Situation géographique des mineurs : où vivent-ils ?



Sans surprise, nous intervenons majoritairement dans les zones les plus urbanisées du département et particulièrement au Nord d'Auxerre.

Le Sénonais accueille désormais une population qui ne peut plus se maintenir en région parisienne en raison du coût de l'habitat. Cet exode entraîne un phénomène de précarisation.

## Durée des mesures en 2013

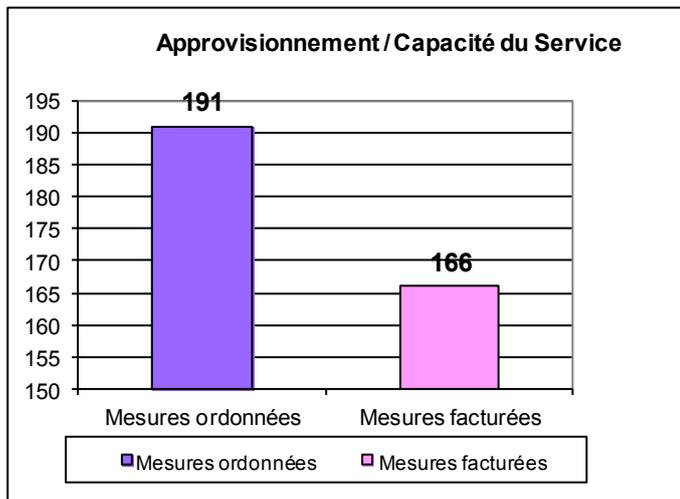


92 % des mesures ont connu une durée de 5 mois.

Les missions plus courtes ont été minoritaires et tendent d'ailleurs à disparaître.

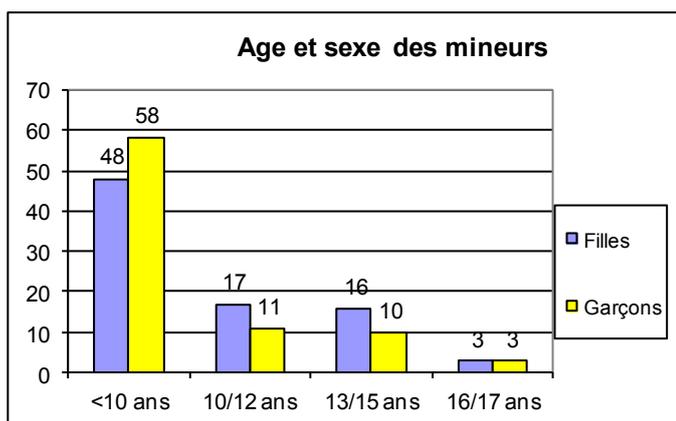
Par contre, il est arrivé que nous sollicitions des modules d'approfondissement afin de mieux appréhender certaines problématiques familiales complexes.

## Capacité du service



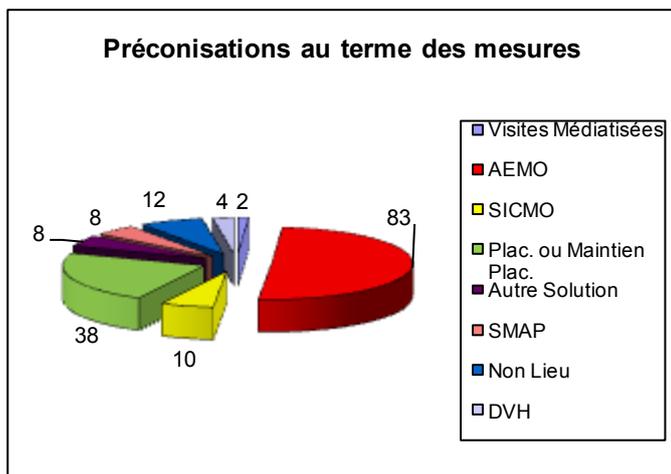
Depuis leur création, les Magistrats se sont bien appropriés les MJIE et la commande a été supérieure à la capacité du service.

## Tranches d'âge et sexes en 2013



Nous intervenons traditionnellement auprès des jeunes enfants (64 %). Souhaitons que ces interventions précoces contribuent à orienter ces mineurs et leurs parents vers la bonne direction.

## Issue au terme de l'exercice de la mesure



Dans 50 % des situations une mesure d'AEMO est sollicitée.

Notons que le nombre de demandes de placement ou de maintien de placement ne faiblit pas.

En revanche, le faible pourcentage de préconisations de Non Lieu (7 %) est représentatif de la dégradation générale des situations.

A noter, cette année encore, des résultats honorables au certificat de formation générale (CFG) pour 5 jeunes et l'obtention de CAP pour 5 jeunes que nous avons accompagnés il y a deux ans.

L'obtention du permis AM (ex BSR) et les formations de secourisme favorisent un retour vers la réussite et permettent de renouer avec le scolaire.

Le déménagement sur le site de Champleau a permis de pouvoir accueillir un peu plus de jeunes à proximité de Toucy, même si la problématique du transport est toujours flagrante.

La transformation des garages en atelier doit aider à l'évaluation technique, et ainsi permettre de préparer leur orientation professionnelle ou scolaire.

Nous avons continué à accueillir des enfants de Toucy sur l'Auxerrois pour des stages ou des formations et en fonction de leur projet.

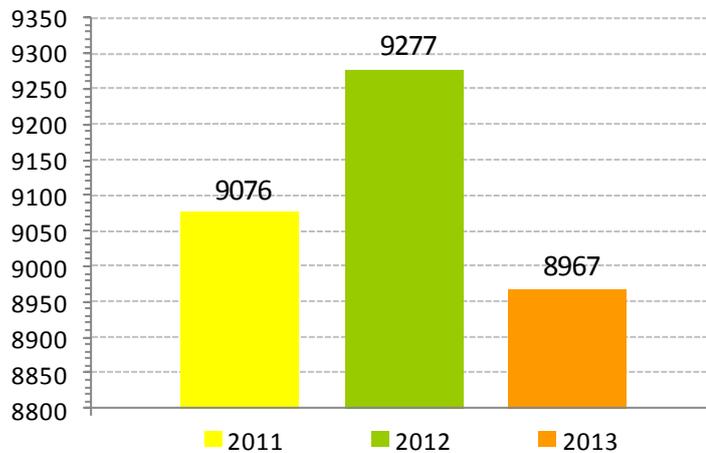


Les préconisations de l'évaluation interne nous amènent à travailler sur la refonte du projet de service, en imaginant un nom plus représentatif du travail réalisé avec le jeune et sa famille.

La mise en place des fiches de poste est une amorce de la réflexion engagée, afin de permettre une meilleure lisibilité du service rendu.

Une gestion en amont des entrées et sorties des jeunes devrait nous permettre cette année de réaliser nos objectifs.

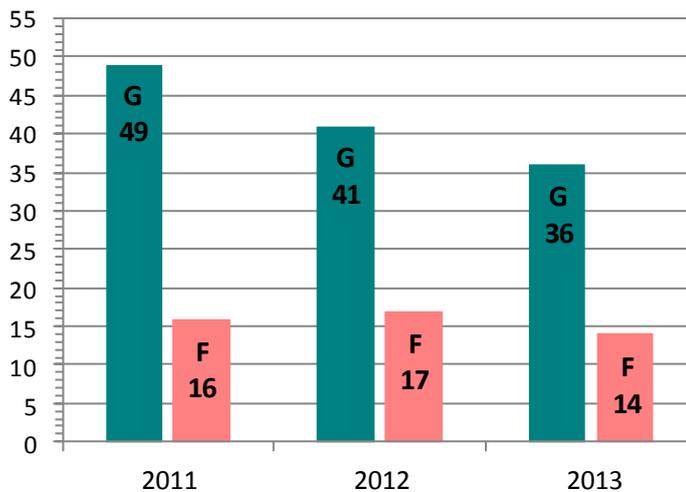
**Nombre de journées réalisées en 2013**



La diminution du nombre de journées s'explique par un accueil sur le site de Champleau (TOUCY), moins important du fait de l'espace disponible dans l'attente de la construction de l'atelier.

De plus, l'arrêt maladie du Chef de Service en fin d'année n'a pas permis d'accueillir de nouveaux jeunes sur le service.

**Nombre de jeunes suivis en 2013**

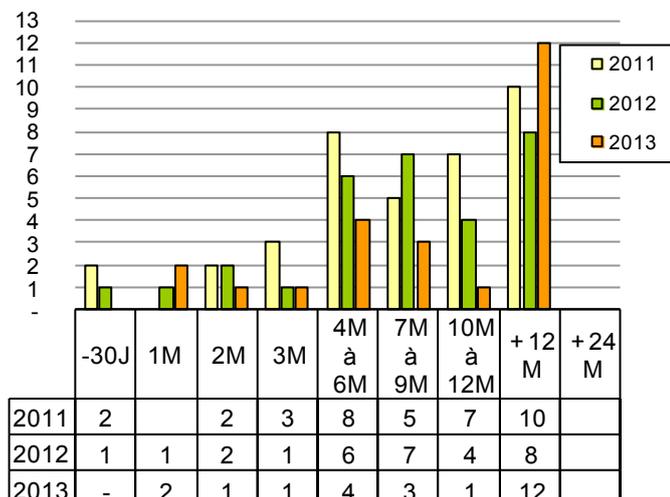


Le nombre de mesures sur 2013 est de 50.

La répartition entre les différentes UT est sensiblement la même qu'en 2012, 25 sont de Puisaye et 18 de l'Auxerrois..

Les enfants des Unités Territoriales d'Avallon et de Sens sont hébergés au Foyer de l'Enfance.

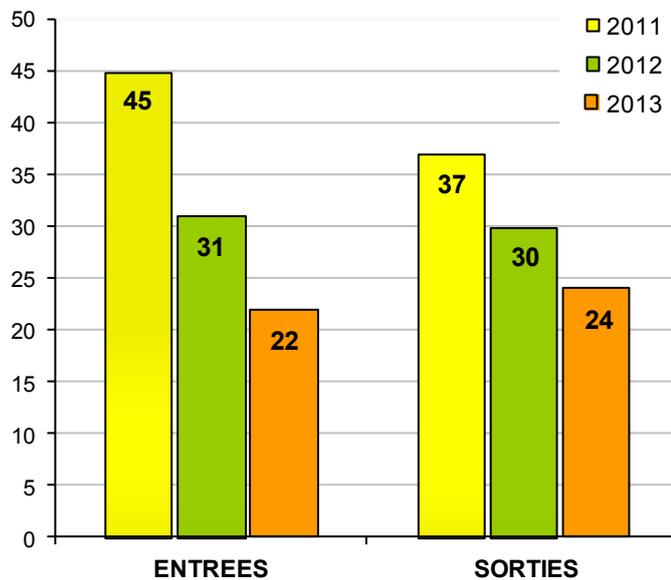
**Durée des mesures en 2013**



Nous pouvons remarquer une augmentation de la durée des accueils (+ de 12 mois), due à la difficulté de trouver des lieux d'apprentissage ou de formation professionnelle.

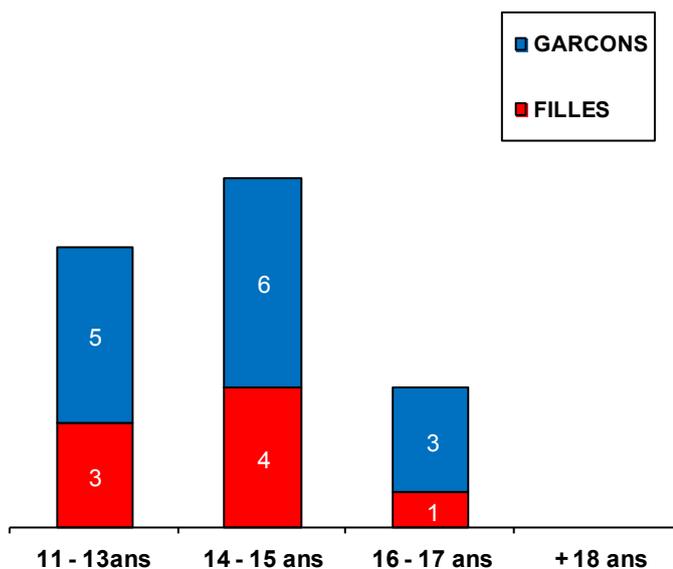
Les prises en charges tout au long de l'année allongent de fait une durée calquée sur le calendrier scolaire.

L'accompagnement au démarrage du projet, scolaire ou professionnel, favorise aussi cette tendance mais permet un étayage de la famille plus important.

*Entrées et sorties en 2013*

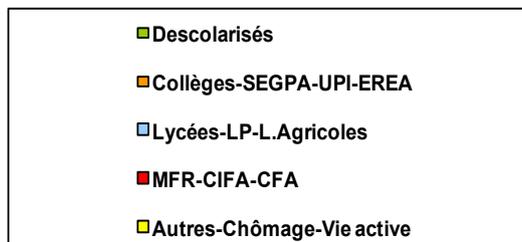
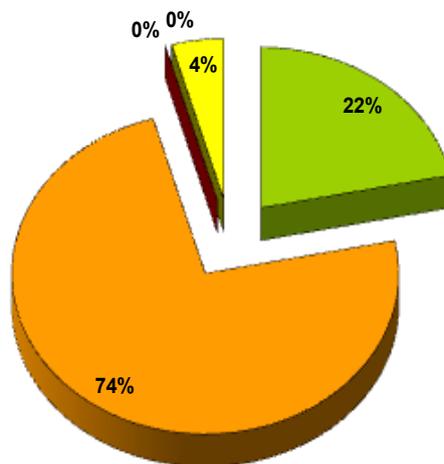
Le nombre d'entrées est toujours sensiblement égal au nombre de sorties.

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis sur TOUCY aurait pu diminuer la liste d'attente sans toutefois la résorber totalement.

*Tranches d'âge et sexes en 2013*

Le pourcentage d'enfants accueillis est de 63% pour les garçons et 36% pour les filles, repartis sur toutes les catégories d'âges.

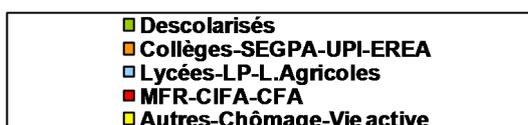
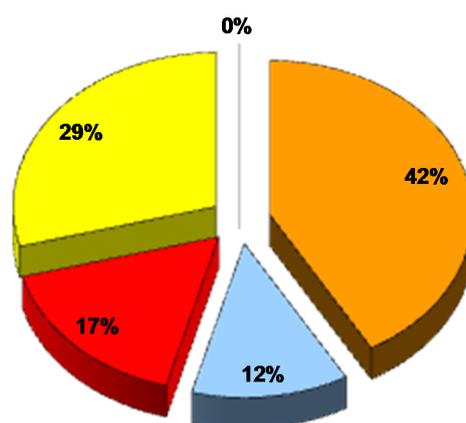
A noter une population importante des 14/15 ans, pour laquelle l'orientation scolaire et/ou professionnelle est un des axes de travail le plus prégnant mais qui permet aussi de travailler sur la problématique familiale.

*Origine de l'orientation du jeune à l'arrivée au centre*

Le public concerné par le Centre de Jour est essentiellement issu de collège.

Cependant, nous pouvons remarquer qu'un quart est totalement déscolarisé (pour certains, avant 16 ans).

La mise à distance de l'Institution Scolaire nous permet de retravailler sur le sens d'une scolarité, d'une formation mais aussi et surtout sur la place de la famille dans l'accompagnement au quotidien d'un parcours de formation.

*Réorientation du jeune à la sortie du centre*

Il faut noter qu'en 2013 les orientations en lycées sont, comme l'année dernière, égales aux apprentissages.

Ceci est dû à la difficulté pour les employeurs de recruter, face à une conjoncture ne permettant pas d'accompagner des jeunes dans un parcours de formation.

Le service STUDIOS est le plus petit service du CPEY sur le plan encadrement.

Une éducatrice à 80% d'ETP assure le suivi éducatif des 9 à 10 jeunes accueillis. Un relais est assuré par le Chef de Service, en complément d'astreintes effectuées par une éducatrice des Visites Médiatisées.

Le travail est essentiellement basé sur la prise d'autonomie, débouchant sur une indépendance affective et financière.

Ceci implique un travail avec un partenariat important. La conjoncture actuelle a pour conséquence, parmi d'autres, l'allongement du temps nécessaire à la prise d'autonomie des jeunes.

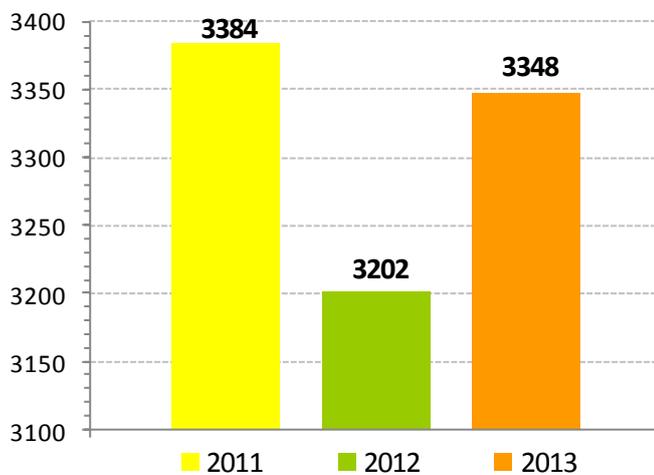
Les jeunes quittent de plus en plus tard le foyer familial. Avec en plus les fragilités et les difficultés qui sont les leurs, les jeunes que nous prenons en charge n'échappent pas à ce phénomène nouveau.

Malgré tout nous ne disposons pas d'un temps plus long, la date butoir des 21 ans n'ayant pas varié, nous obligeant parfois à forcer le pas.

L'arrivée, programmée pour 2014, d'un éducateur en apprentissage doit étoffer l'équipe et permettre un accompagnement sur des temps de présence plus importants.

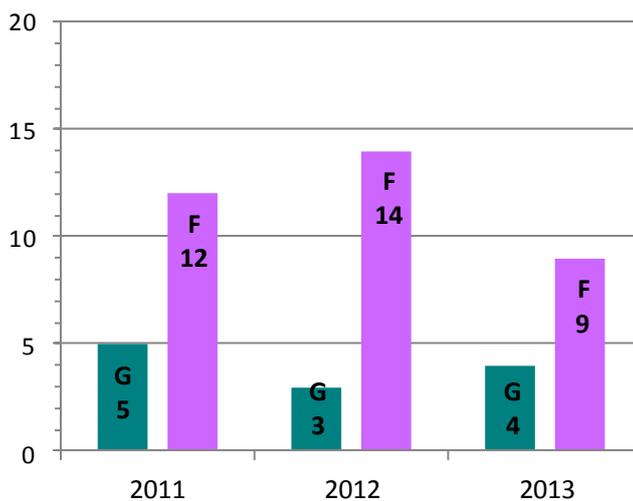
Les interventions de la psychologue doivent aussi nous permettre d'avoir une vision plus complète de la problématique des jeunes accueillis et de leur proposer, le cas échéant, un suivi à l'extérieur du service.

### Nombre de journées réalisées en 2013



L'augmentation du nombre de journées s'explique par l'autorisation d'accueillir 10 jeunes sur un temps court, afin de limiter les pertes liées entre le départ d'un jeune et l'arrivée d'un autre.

### Nombre de jeunes suivis en 2013

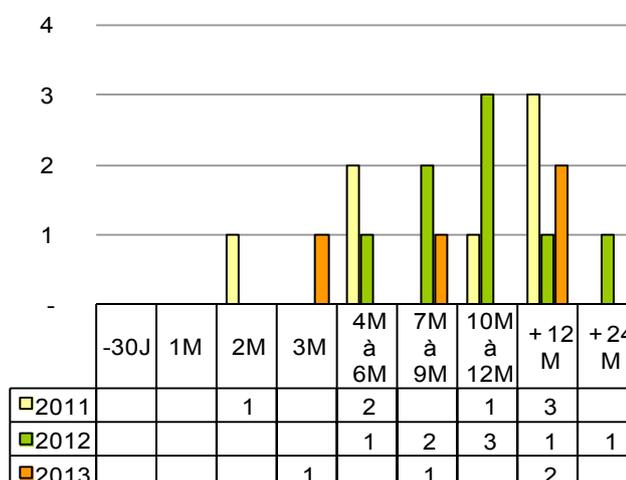


Le nombre de filles est toujours plus important, dû à l'historique du service, même si cette tendance s'amenuise.

Les histoires familiales compliquées nécessitent un accompagnement tourné sur une autonomie complète du jeune, afin qu'il devienne indépendant tant sur le plan affectif que financier.

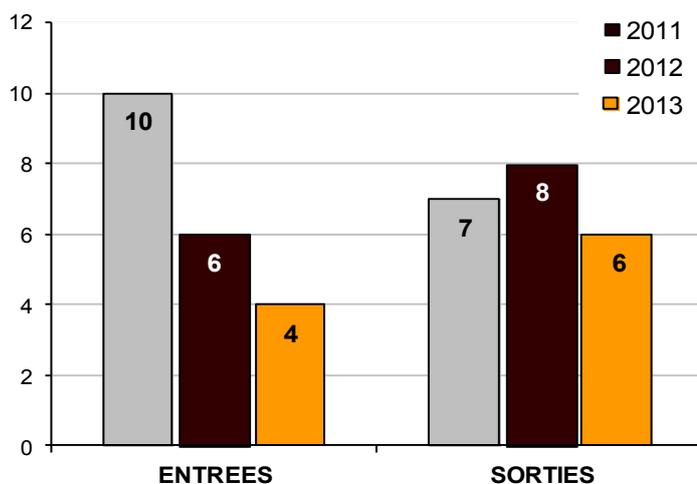
La gestion du quotidien sous toutes ses formes (courses, ménages, repas, lessives) fait peut-être moins peur aux jeunes filles.

### Durée des mesures en 2013



Les jeunes qui arrivent sur le service ont besoin d'être accompagnés pour la construction de leur projet.

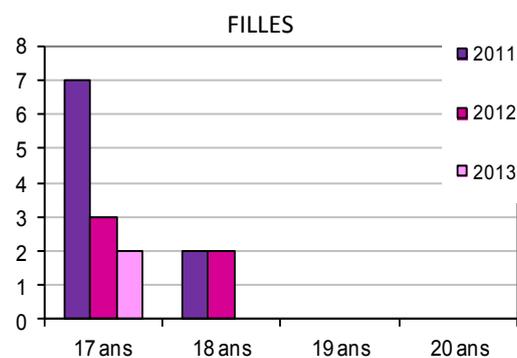
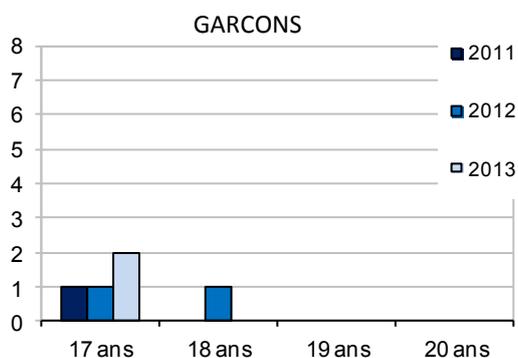
Cela explique des prises en charge plus longues et de fait peu de départs en cours d'année pour certains.

**Entrées et sorties en 2013**

L'adhésion par le jeune à son projet est bien sûr un des facteurs de réussite de son accompagnement.

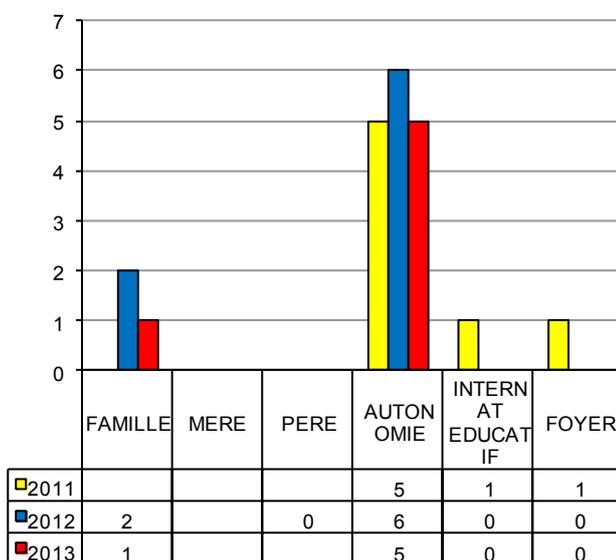
L'arrivée à l'approche de sa majorité, avec une certaine forme de contrainte, (placement) fautive pour certains cette donnée.

Il nous faut donc bien sûr, malgré un temps compté, laisser le temps au jeune de faire sa propre expérience pour accepter notre aide (et présence) et se l'approprier

**Tranches d'âge et sexes en 2013**

Les quatre jeunes arrivés sur le service en 2013 sont mineurs :

- 2 sont dans une continuité de la poursuite de leur projet élaboré au Centre de jour,
- 1 est scolaire,

**Issue au terme de l'exercice de la mesure**

L'adhésion du jeune à son projet augmente obligatoirement ses acquisitions dans son parcours vers l'autonomie. Ce sont ces apprentissages qui lui permettent de sortir du service en étant devenu indépendant. Le retour en famille, pour l'un d'entre eux, correspond à la suite logique du projet élaboré sur le Centre de Jour par rapport à la mobilité géographique.

Trois d'entre eux ont quitté le service en complète autonomie.

Pour les deux derniers, leur implication dans leur projet n'était que façade et nous a conduit à acter le départ pour la première et obligés à mettre un terme au contrat pour le deuxième.

2013 a été pour le service de Prévention spécialisée une année d'incertitude et d'interrogation quant à l'avenir de la prévention spécialisée.

La décision du Conseil Général de réduire le budget de la prévention de 140 000 € et les effectifs des équipes de Sens et Migennes a généré au sein du service et des équipes éducatives des situations de tension importantes.

Malgré tout, les équipes ont poursuivi leur action éducative auprès de 307 jeunes et leurs familles sur les quartiers d'Auxerre, Migennes et Sens.

Les éducateurs de prévention spécialisée dit « éducateurs de rue » interviennent en immersion dans les secteurs définis par les conventions tripartites. Ils y assurent une présence et une veille sociale par un travail de rue en allant à la rencontre des jeunes et proposent, sur la base de la libre adhésion, un accompagnement éducatif individuel et/ou des actions éducatives collectives en direction des jeunes mineurs et de leurs familles.

L'activité des équipes s'est principalement articulée autour de trois axes d'intervention :

#### **L'éducation :**

- ◆ Avec le renforcement du partenariat avec l'Éducation Nationale. A cet effet, une convention avec l'inspection académique est en cours de rédaction et doit être effective pour la rentrée scolaire 2014.
- ◆ Des rencontres régulières avec les équipes éducatives nous permettent d'accompagner les jeunes en difficulté et de faire le lien entre les familles et les collèges. Depuis le mois de novembre 2013, les éducateurs de Sens participent à la cellule de veille des deux lycées du sénonais (professionnel et polyvalent).
- ◆ Les équipes sont intervenues dans les collèges de Sens et Paron pour animer, dans le cadre du CLSPD, l'exposition « 13/18 question de justice ». Cette exposition a également été présentée à la maison de quartier des Rosoirs dans le cadre d'une Animation Vie Locale.

#### **La parentalité :**

- ◆ Avec l'organisation d'un séjour familial dans le cadre de la convention d'aide au premier départ de la CAF de l'Yonne qui a permis, outre l'accès à des vacances pour des familles en difficulté, de favoriser les relations intrafamiliales et de conforter les parents dans leur fonction parentale.
- ◆ Par ailleurs, l'accompagnement des familles vers les dispositifs de droit commun (services sociaux) et le rôle de médiation dans la relation parent/enfant a permis de débloquer des situations de délitement familial.

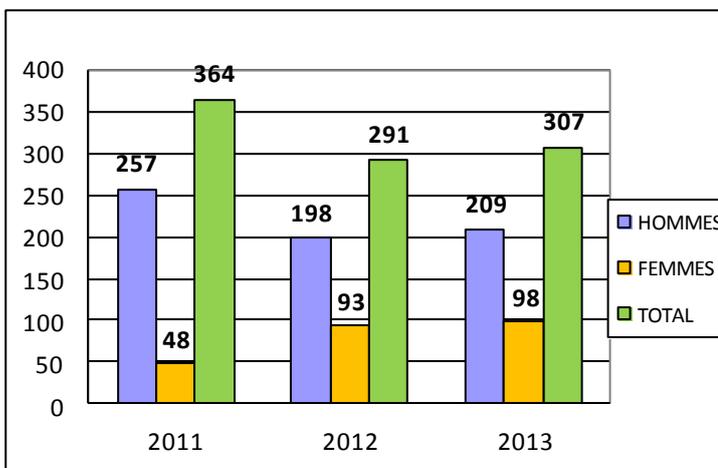
**La citoyenneté avec :**

- ◆ L'organisation de neuf chantiers jeunes volontaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Ces chantiers ont concerné 44 jeunes d'Auxerre, Migennes et Sens. Ces chantiers ont été pour les jeunes l'occasion de participer à une action citoyenne en réalisant des travaux utiles à la communauté.
- ◆ L'organisation en partenariat avec la PJJ d'un stage « Foot citoyen » à Migennes grâce auquel 13 jeunes ont abordé au cours d'ateliers journalistiques les notions de respect, d'autorité ou encore d'interdit sans oublier la notion de plaisir liée à cette activité sportive.

L'année 2014, marquée par le changement des équipes municipales, sera une année de redéfinition des axes et des objectifs de travail et du projet de service. Néanmoins, des projets sont émergents, notamment la mise en place de chantiers éducatifs sur Sens et l'extension de l'exposition 13/18 question de justice aux collèges du nord de l'Yonne.

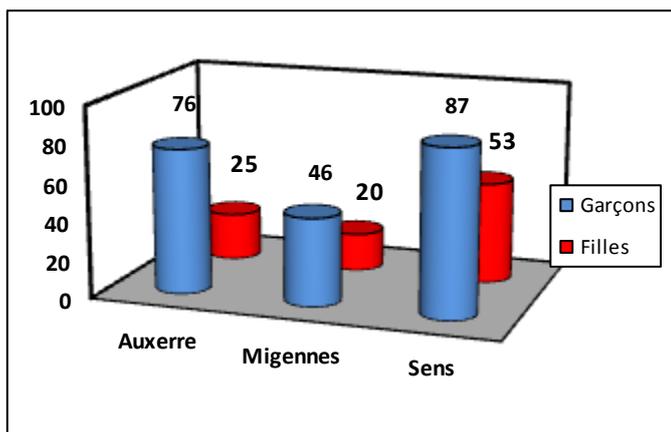


Nombre de jeunes suivis en 2013



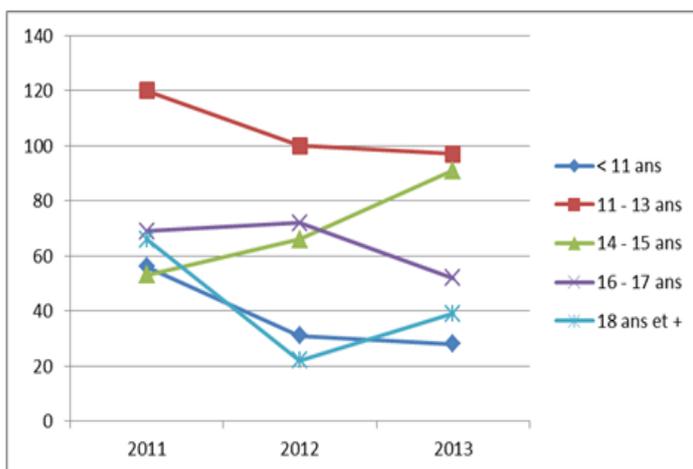
307 jeunes ont été concernés par les actions de prévention spécialisée, tant dans le cadre d'accompagnements individuels que d'actions éducatives collectives, soit une légère hausse par rapport à 2012.

Nombre de jeunes par site



La variation entre les équipes dépend du nombre d'éducateurs sur chaque site et de leur ancienneté sur le territoire d'intervention.

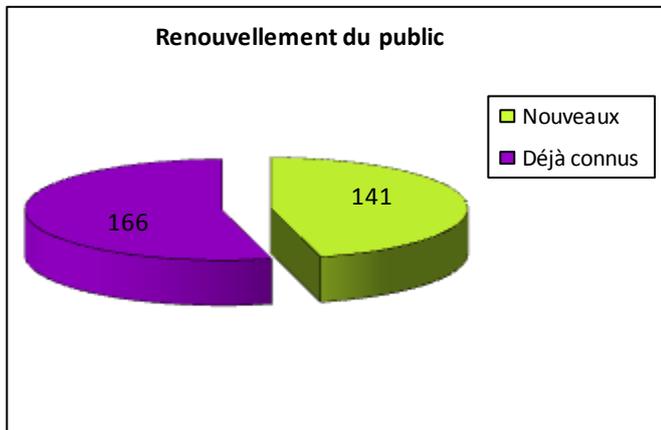
Tranches d'âge et sexe



Nous pouvons observer une forte augmentation des 14/15 ans et une légère augmentation des plus de 18 ans.

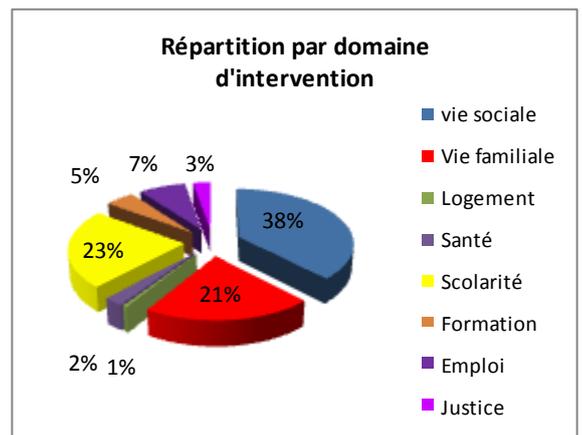
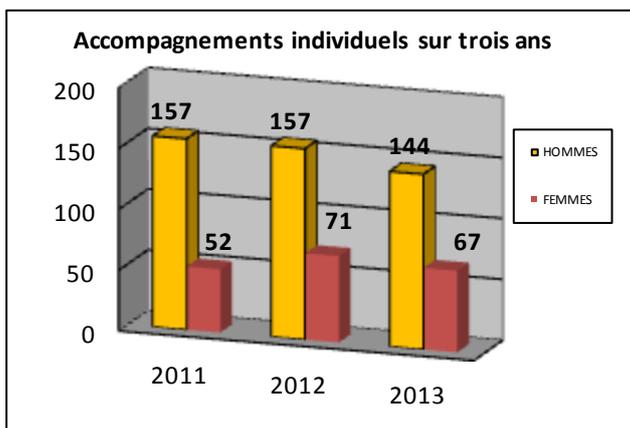
Les autres tranches d'âge sont en baisse, notamment les 16/17 ans et les 11/13 ans. Le taux de jeunes majeurs est de 13 %.

*Renouvellement du public en 2013*



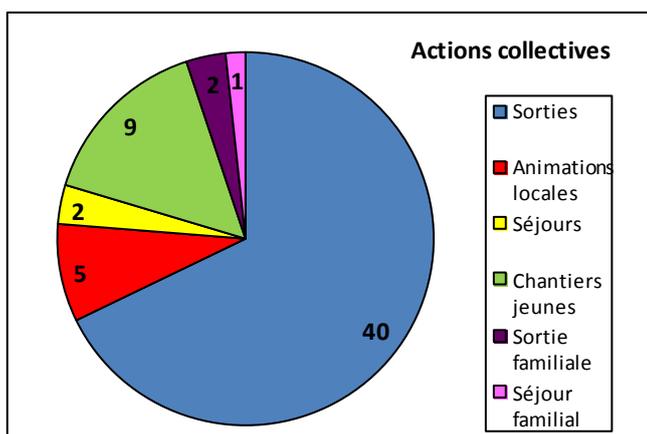
Le renouvellement du public est de 46 % contre 52 % en 2012.

*Nombre de jeunes accompagnés individuellement en 2013*



L'accompagnement individuel est en légère baisse par rapport à 2012. 211 jeunes dont 144 garçons (68 %) et 67 filles (32 %) ont bénéficié d'un accompagnement individuel. Les principaux champs d'intervention sont : la vie sociale (38 %), la scolarité (23 %) et la vie familiale (21 %).

*Les actions collectives en 2013*



Au cours de l'année 2013, ont été réalisées :

- ◆ 40 sorties
- ◆ 5 animations locales
- ◆ 2 séjours
- ◆ 9 chantiers jeunes
- ◆ 2 sorties familiales
- ◆ 1 séjour familial

concernant 181 jeunes différents dont 59 filles et 122 garçons.

La finalité du service des visites médiatisées vise avant tout à maintenir les liens parents-enfants.

L'accompagnement de ces visites s'exerce soit en lieu neutre dans les locaux du CPEY ou encore au domicile ce qui, dans ce cas, amène l'éducateur à adopter une posture professionnelle qui tienne compte de la sphère privée.

Le travail de partenariat entre CPEY et les différentes unités territoriales reste une des composantes majeure de la réussite de la mission. Il en est de même avec les autres partenaires que sont les établissements ou familles d'accueil des enfants.

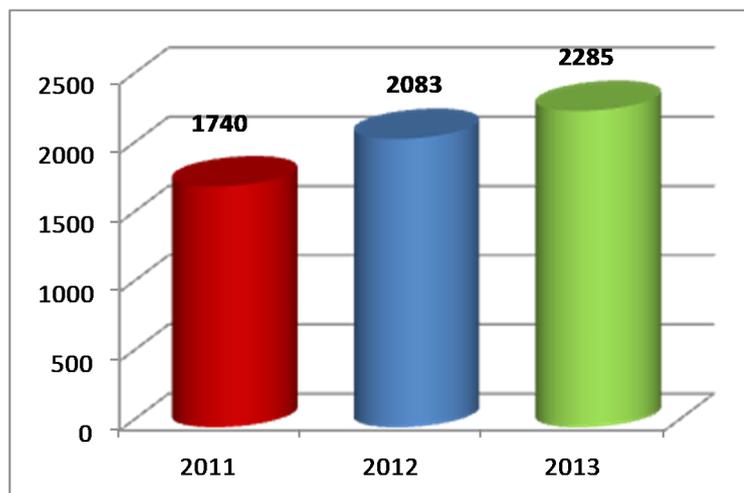
La courbe des actes réalisés en 2013 montre une évolution significative du nombre de vacations exceptée une baisse d'activité en période estivale.

Cette année 2013 aura été marquée par la mise en place de visites médiatisées dans le cadre de mesures AEMO, par le projet d'une convention CPEY-ASE PARIS et par le déménagement d'Auxerre à St Clément.

**L'objectif 2014** sera de finaliser le partenariat CPEY-ASE PARIS, de conduire à terme l'évaluation interne du service et enfin d'entreprendre le déménagement du service dans des locaux plus adaptés aux attendus de la mission et du projet de service.

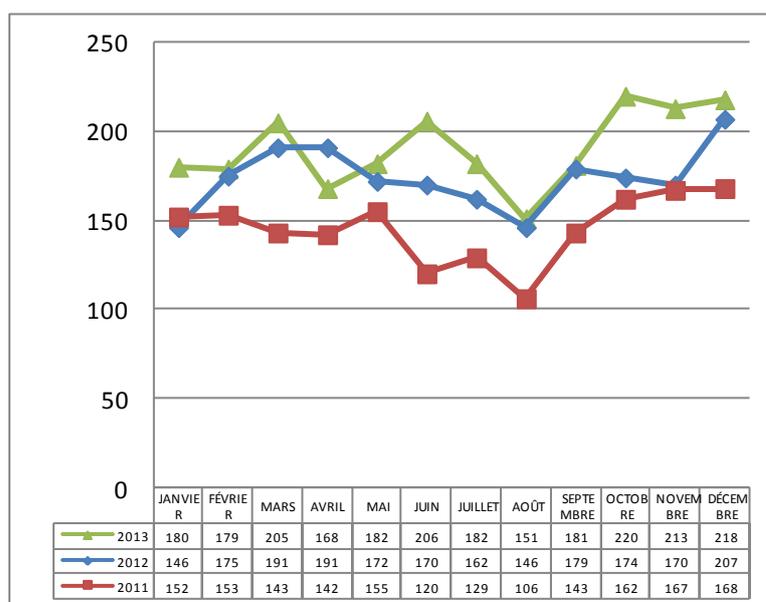


## Nombre d'actes réalisées

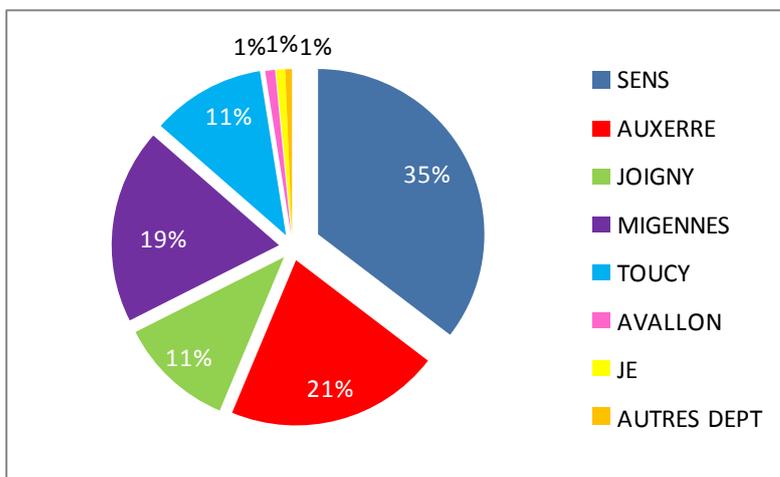


Actes réalisés en 2013 = 2285 contre 1740 en 2011, soit 60 actes mois pour un ETP.  
 Entendu par actes : 1 acte = 2 heures de visites et au-delà.  
 Charge de travail en baisse en période de congés scolaire.  
 Demandes plus conséquentes pour les UT Auxerre et Sens.

## Répartition mensuelle des actes



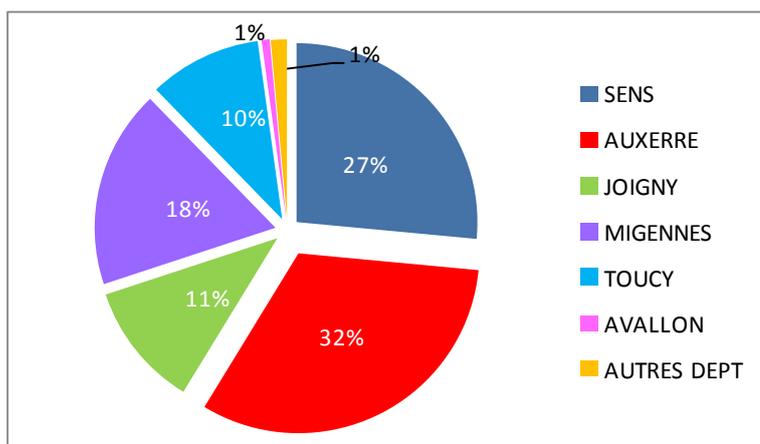
Répartition des actes en 2013



A l'inverse de l'année précédente, on constate une nette augmentation des visites médiatisées sur le Sénonais.

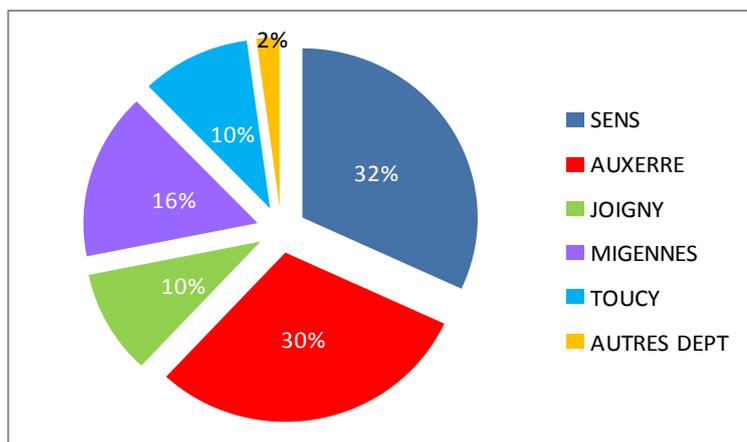
En parallèle, l'auxerrois enregistre une baisse sensible du nombre de visites sur son territoire.

Répartition des actes en 2012



Sur le secteur de Joigny, Toucy, Migennes l'activité est stable depuis 3 ans

Répartition des actes en 2011



Alternative au jugement et à la condamnation, la mesure de réparation pénale reste une réponse adaptée aux passages à l'acte de mineurs primo-délinquants.

La période d'accompagnement exercée sur une période maximale de 6 mois avant rédaction et retour d'un rapport d'exécution de la mesure au Parquet s'inscrit dans une démarche à la fois éducative, pédagogique et préventive de la réitération.

Elle permet aux mineurs de s'interroger sur les raisons qui les ont amenés à passer à l'acte et de mobiliser leur potentiel dans une démarche et action de réparation en privilégiant une place d'acteur.

La mobilisation et le soutien de leurs responsables légaux sont des facteurs essentiels de réussite.

Tous comme les années précédentes, la lecture des statistiques de l'année 2013 confirme que le passage à l'acte chez les garçons reste une constante, que la tranche d'âge des 12 ans est en augmentation par rapport à 2012, que les actes de violence n'ont pas régressé (40 en 2012-39 en 2013).

85 des 119 mineurs accompagnés en 2013 sont scolarisés et 23 sont sans activité, tandis que 11 sont en formation professionnelle.

Les faits de vol, recel et extorsion sont en augmentation en 2013 soit 30 contre 20 en 2012.

On constate également une augmentation des dégradations de biens privés.

L'auxerrois, le sénonais et le jovinien restent les territoires et agglomérations les plus concernées par ces incivilités.

Le travail de partenariat avec le secteur associatif et les municipalités est en nette augmentation.

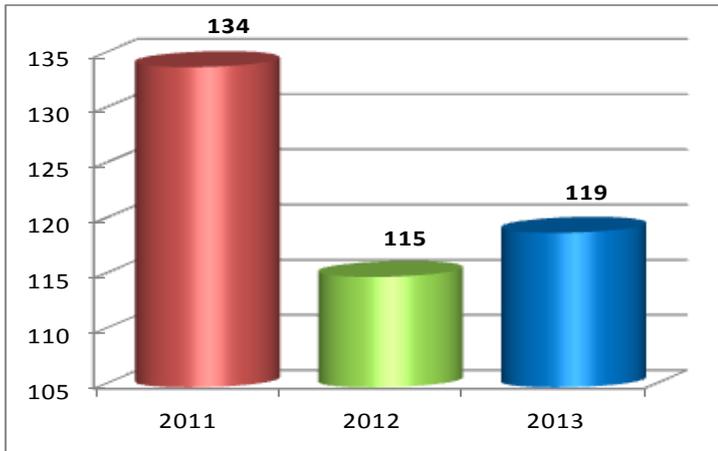
Le nombre de mesures « non abouties » a quasi doublé, ce qui peut interroger le manque de volonté de certains parents à s'inscrire comme soutien de leur enfant dans cet accompagnement.

### **Objectifs 2014 :**

- Nécessité de prendre en compte « le volet Santé » dans cet accompagnement.
- Poursuivre les échanges entre PJJ et CPEY (harmonisation des pratiques, partage d'informations pour exemple).
- Travailler les axes d'effort repérés dans le cadre de l'évaluation interne du service.



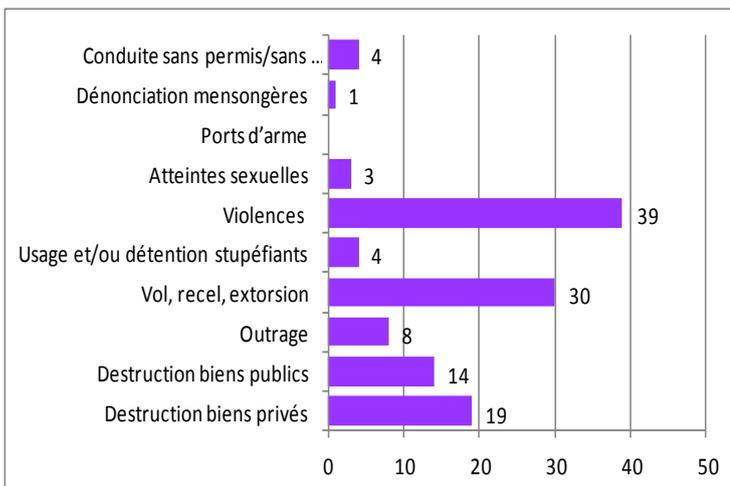
## Nombre de journées réalisées



Sur les 3 dernières années , nous avons pu constater que le service accueillait une majorité de garçons.

En 2013 : 99 garçons pour 20 filles.

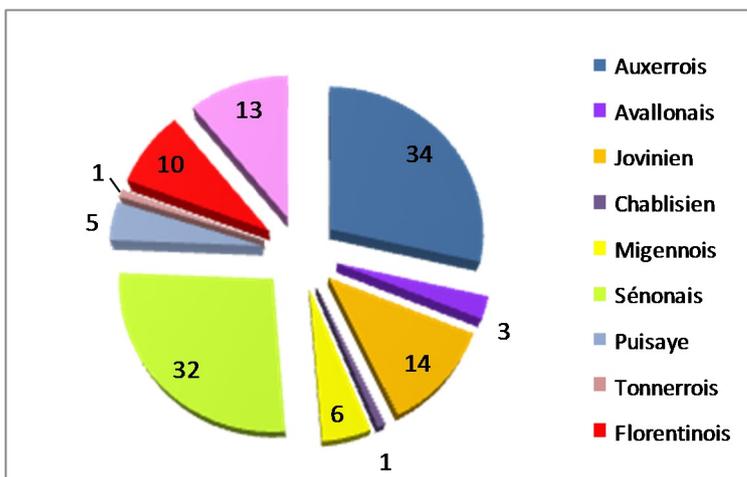
## Répartition par type d'infraction sur 2013



Les faits de violence souvent commis en réunion n'ont pas diminué.

Usage de produits stupéfiants, infraction au code de la route, port d'arme sont en 2013 en baisse voire inexistants.

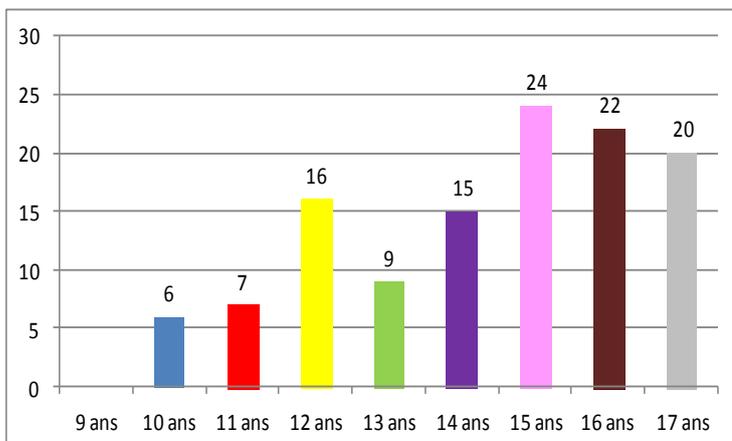
## Secteur géographique pour 2013



Nombre de passage à l'acte et importance de l'agglomération restent liés.

Il apparait que les passages à l'acte sont moins nombreux dans le secteur rural ou encore que les incivilités qui y sont commises ne donnent pas forcément suite à des dépôts de plaintes.

## Tranches d'âge au moment des faits en 2013

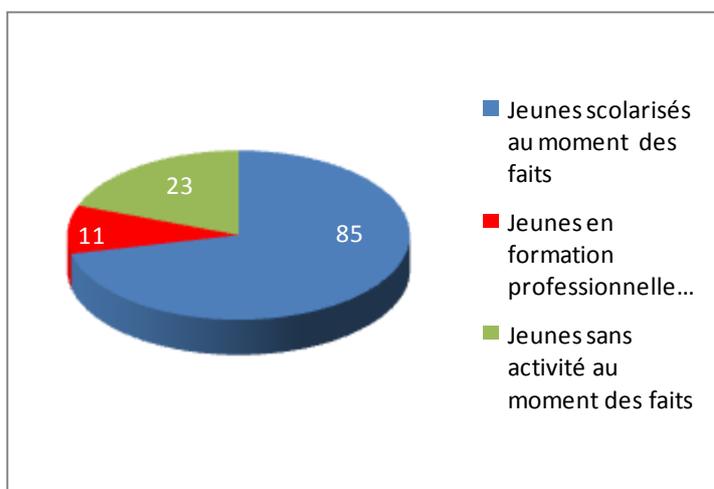


La tranche d'âge des 15-16 ans reste toujours une constante dans le passage à l'acte.

Celle des 17 ans nous amène parfois à accompagner de jeunes majeurs.

Le nombre de mineurs âgés de 10 et 11 ans apparaît en augmentation.

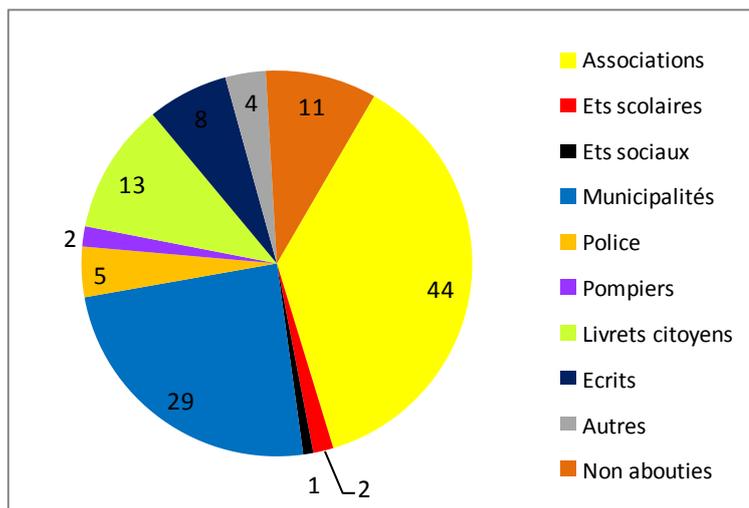
## Situation des jeunes au moment des faits en 2013



La proportion des jeunes sans activité au moment des faits reste conséquente et interroge le lien possible entre passage à l'acte et oisiveté ?

Comme en 2012, la majorité des auteurs sont scolarisés au moment du passage à l'acte.

## Répartition des types de mesures pénales en 2013



Le milieu associatif et les municipalités restent en 2013 des partenaires privilégiés.

Le livret Citoyen reste un outil et support précieux .

Il incite le mineur et auteur des faits à s'interroger sur sa place de citoyen en devenir.

La finalité du service espace rencontre vise avant tout à ce que les liens parents enfants perdurent au-delà de la problématique de séparation conjugale.

Ayant droit et enfant sont accueillis en lieu neutre sur la base des droits que les Juges aux affaires Familiales des TGI de Sens et d'Auxerre leur ont accordés.

La mise en place de ces rencontres suppose que le chef du service ait eu en amont un entretien individuel avec chacun des parents de sorte que ces derniers prennent connaissance du règlement intérieur.

Créé au mois d'octobre 2011, le service Espace Rencontre est implanté au Nord (St Clément) et au Sud (Auxerre) du département.

Il est ouvert le samedi de 9h00 à 18h00 mais aussi à St Clément le mercredi de 14h00 à 18h00 .

En 2013, les ayants droits ont majoritairement été des pères.

Sœur et grands-parents ayants droits ont également été accueillis.

Les statistiques 2013 laissent apparaître un équilibre entre les deux sites quant aux enfants uniques qui y ont été accueillis.

La lecture des procédures qui nous sont transmises laissent très souvent apparaître que des problématiques de violences conjugales sont à l'origine de la séparation.

Au-delà d'accueillir des parents domiciliés dans le département en général et du sénonais et auxerrois en particulier, douze d'entre eux résident hors département.

Force est de constater que l'accompagnement de ces situations conflictuelles, supposées à l'origine positionner l'intervenant du CPEY à une place d'observateur, l'amènent la plupart du temps à s'inscrire dans un rôle de « médiateur » en raison d'un discours souvent discriminant d'un parent envers l'autre sans forcément se soucier de la présence du ou des enfants.

Courant 2013, le service espace rencontre du CPEY a choisi de s'associer à des groupes de travail et de réflexion sur le thème du soutien à la parentalité ou encore sur celui de la violence faites aux femmes, ces réunions étant organisées soit par la CAF ou encore par la Délégation Départementale de lutte contre la violence faites aux femmes.

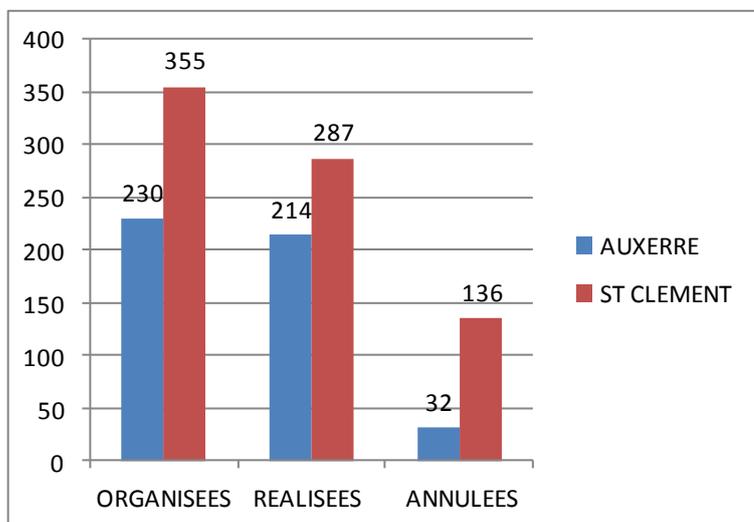
**Objectifs 2014 :**

Au-delà du déménagement prévu du service dans une structure plus adaptée, le service Espace Rencontre souhaite s'inscrire dans un projet de service sur une thématique portant sur l'écoute et l'accueil, voir l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et de manière plus générale sur du soutien à la parentalité.

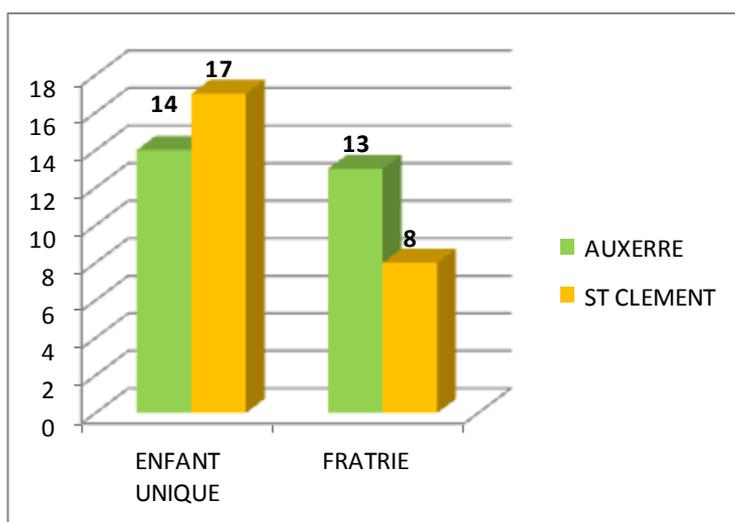
La création d'un livret d'accueil fait également partie des objectifs du service.

Enfin, la réduction du nombre de subventions allouées jusqu'alors par certains partenaires amènera ce service à rechercher et mobiliser d'autres financeurs potentiels sur le territoire.

## Répartition des rencontres en 2013

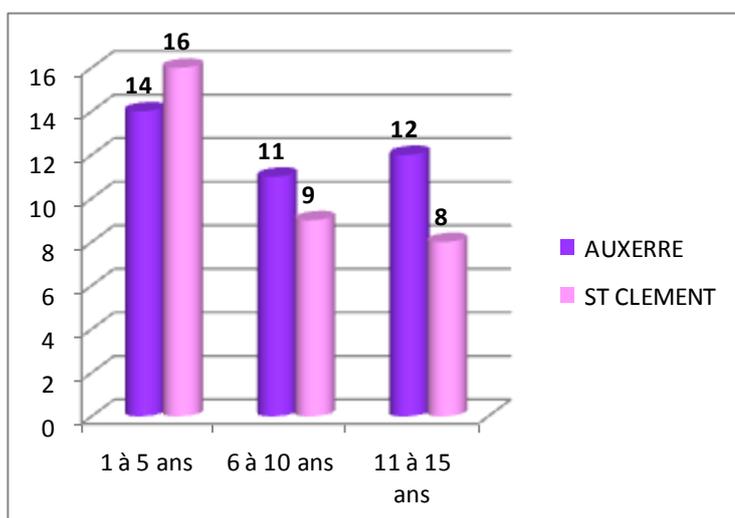


## Identification des familles en 2013



Courant 2013, il a été constaté que le comportement d'enfants d'une même fratrie était parfois opposé avec pour exemple, un des enfants très proche du parent et l'autre dans la distance.

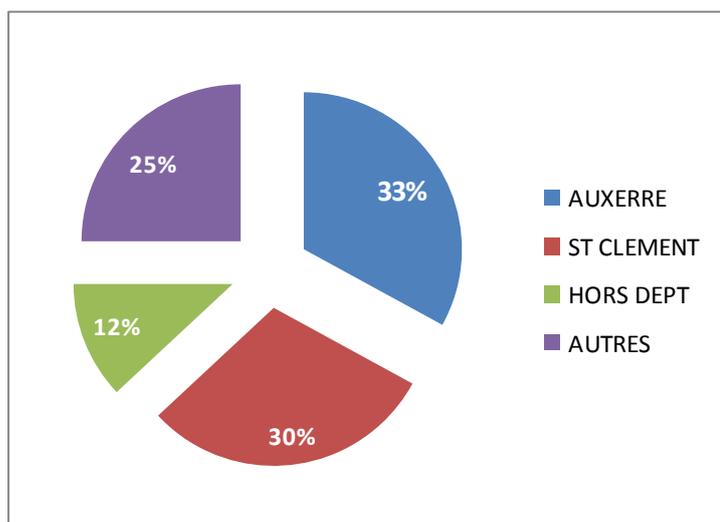
## Tranche d'âge des enfants en 2013



Le jeune âge de certains des enfants accueillis doit être pris en compte en terme de planification de sorte que leur rythme de vie ne soit pas perturbé (sieste-biberon).

L'accueil de très jeunes enfants a conduit le service à faire l'achat de matériels spécifiques (table à langer pour exemple etc..).

## Situation géographique des parents en 2013

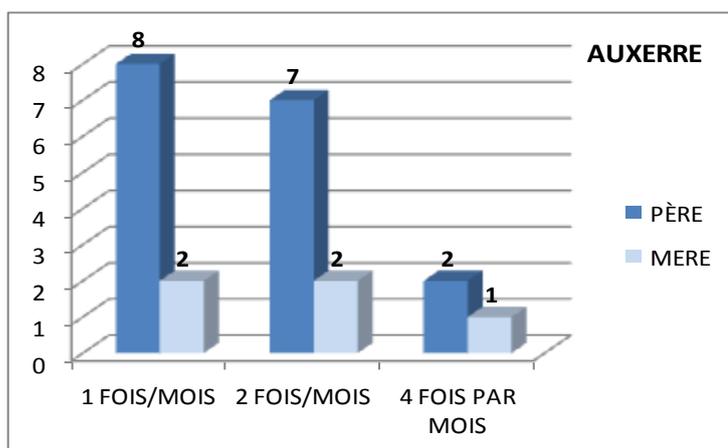


Les parents qui résident hors département sont des ayants droit.

Cette situation les contraint parfois à renoncer à leurs déplacements en raison des difficultés financières auxquelles ils sont confrontés.

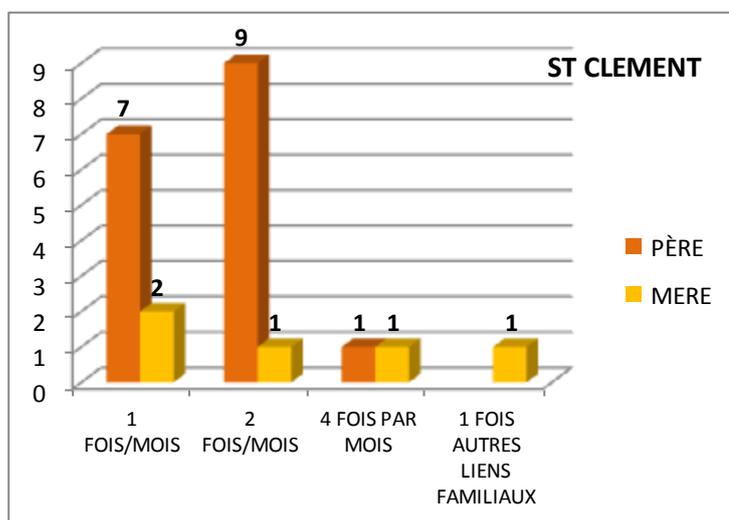
La possibilité que ces derniers puissent avoir recours à des aides doit être réfléchie.

## Fréquence des rencontres accordées aux parents en 2013



Depuis son ouverture, le service Espace Rencontre a constaté que les ayants droits étaient majoritairement des pères.

Ce constat reste le même sur les deux sites d'Auxerre et de Saint Clément .



Au cours de cette année, le **Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne** est intervenu auprès de 2 000 jeunes sur l'ensemble du département de l'Yonne.

Majoritairement, nos interventions s'effectuent en direction d'enfants de sexe masculin. Ce constat est le même depuis plusieurs années et se traduit de manière plus ou moins importante, selon les services, et les prestations.

Cette année, nous avons une nouvelle fois observé une dégradation des situations familiales dans leur ensemble. En effet, au delà des situations de précarités liées en partie au contexte économique que nous connaissons, nous constatons une forte poussée de conflits parentaux. Ces derniers souvent issus d'une séparation ou d'un divorce compliqué et douloureux, resurgissent autour de l'éducation des enfants. L'Espace rencontre, les Visites Médiatisées mais aussi le service AEMO en font constamment le triste constat.

Ces parents apparaissent aujourd'hui plus démunis, plus isolés que jamais, pris dans une spirale de difficultés multiples. Dans ce contexte, il est pour eux difficile de se mobiliser quotidiennement dans l'éducation de leurs enfants.

Les désengagements parentaux que nous observons de manière générale ne touchent pas seulement les personnes dans les situations les plus précaires mais aussi des parents en perte de vitesse de moins en moins inscrits dans le lien social.

Le service des Réparations Pénales constate régulièrement lors du premier entretien la nécessité de reprendre avec les parents les bases de leur positionnement éducatif face aux actes commis par leurs enfants.

Ce « désengagement parental », ce manque de repère n'a rien à voir avec l'affection, l'amour qu'ils portent à leur enfant mais relève plutôt d'une forme d'isolement actuel qui ne leur permet pas de s'inscrire véritablement dans un lien sociétal.

L'importance du nombre croissant de familles monoparentales plus géographiquement situées sur le nord du département de l'Yonne vient considérablement accentuer ce phénomène.

Mais là aussi, nos services constatent dans bien des cas, une situation familiale plus complexe ne pouvant pas se résumer seulement au problème de décrochage scolaire.

Cette année nous enregistrons aussi une nouvelle baisse sensible des placements issus des mesures. Nous sommes passés d'un taux de 9.25 % en 2011 à 7.51 % en 2014 pour l'AEMO et de 26 placements en 2011 à 8 placements en 2014 pour le SICMO.

Ce constat qui en première lecture est plutôt positif et de nature à permettre le maintien du lien parent /enfant au domicile ne peut pour autant être associé systématiquement à une amélioration de la situation familiale.



Le manque de place en structure d'accueil, ou le manque de solution de placement adapté au contexte, peuvent expliquer en partie ces chiffres. Au même titre qu'une situation familiale carencée, démunie, précarisée financièrement ne conduit pas au placement de l'enfant.

Il n'y a donc pas obligatoirement de corrélation systématique entre baisse du taux de placement et amélioration des conditions de vie et/ ou des problématiques familiales.

Nous observons aussi une progression sensible des conduites addictives. Ces dernières peuvent être à la fois comportementales à travers le dispositif informatique (tablette, Smartphone, réseaux sociaux, jeux vidéos, internet) mais aussi des addictions aux substances psychoactives et plus particulièrement au cannabis.

**Joëlle VOISIN**

Présidente

**Elisabeth GERARD-BILLEBAULT**

Vice-présidente

**Yves CLERT**

Secrétaire

**Didier PERROTIN**

Trésorier

**Charles FONTAINE**

Membre

**Françoise BOURCIER**

Membre

**Jean-Michel DAVID**

Membre

**Joseph AGACHE**

Membre

**Gérard BRUN**

Membre

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PRESIDENTE**  
Joëlle VOISIN

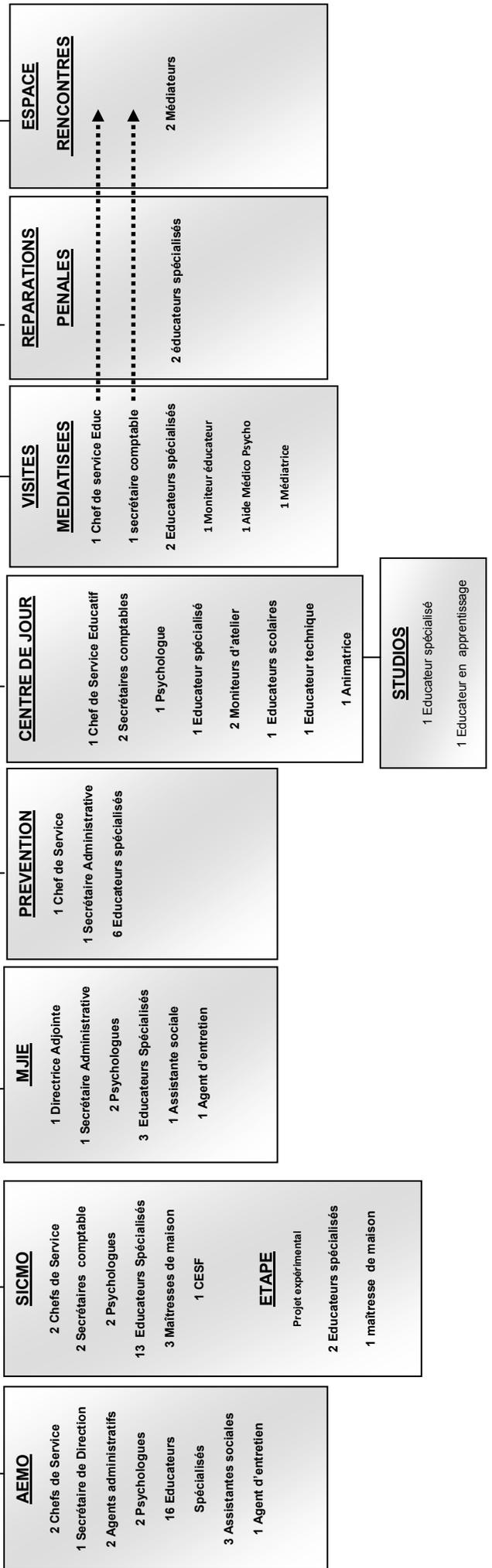
**DIRECTEUR GENERAL**  
Patrick HAMARD

**Directeur Educatif et Pédagogique**  
Francis VERGNE

**Directrice Administrative et Financière**  
Evelyne DUREY

**Services Administratif et Comptables**

**SIEGE ADMINISTRATIF**



AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
ETAPE	<p>Etape :</p> <p>Service de maintien à domicile.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>





**COMITE DE PROTECTION  
DE L'ENFANCE de L'YONNE**

96, rue de Paris BP 163  
89003 AUXERRE cedex  
Tel : 03.86.72.19.17  
Fax : 03.86.52.15.03  
Mail : [cpey@cpey.fr](mailto:cpey@cpey.fr)  
Site internet : [www.cpey.fr](http://www.cpey.fr)